



RAPPORT FINAL MALI

MECANISME DE SUIVI & APPRENTISSAGE TIERCE PARTIE (TPML)
DU FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE POUR L'AFRIQUE

Rapport préparé par Altai Consulting pour le FFU | Mars 2021



Financé par
l'Union européenne



© 2021 Altai Consulting. Tous droits réservés.

Licence octroyée à l'Union européenne sous conditions.

Sauf indication contraire, toutes les photos de ce rapport sont créditées à Altai Consulting.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFU). Son contenu relève de la seule responsabilité d'Altai Consulting et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Mars 2021

AUTEURS

Rédaction : Estelle Briot, Altai Consulting, Responsable pour le Mali

Assurance qualité : Sarah Akesbi, Altai Consulting, Consultante ; Éric Davin, Altai Consulting, Partner

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les structures listées en annexe et qui ont contribué à l'organisation de nos missions et à la réflexion ayant abouti à la rédaction de ce rapport.

Photo de couverture : © Estelle Briot, Bamako, Mali, 2020

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| 1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE..... | 4 |
| 1.1. Le suivi-apprentissage tierce-partie (TPML) du FFU en région SLC | 4 |
| 1.2. Méthodologie des missions au Mali | 5 |
| 2. PERTINENCE DES PROJETS FFU PAR RAPPORT AU CONTEXTE MIGRATOIRE6 | |
| 2.1. Contexte des migrations au Mali | 6 |
| 2.2. Pertinence des actions étudiées | 7 |
| 3. PROTECTION, RETOUR, ET RÉINTÉGRATION | 9 |
| 3.1. Protection des migrants vulnérables – assistance directe..... | 9 |
| 3.2. Analyse des activités de retour et réintégration au Mali | 10 |
| 3.3. Impacts de l’assistance à la réintégration | 18 |
| 3.4. Suivi-évaluation (S&E)..... | 21 |
| 3.5. Recommandations et bonnes pratiques issues d’autres pays..... | 22 |
| 4. GOUVERNANCE DE LA MIGRATION AU MALI..... | 26 |
| 4.1. Développement des politiques et architecture institutionnelle | 26 |
| 4.2. Gouvernance de la protection, du retour et de la réintégration au Mali | 27 |
| 4.3. Appui aux investissements de la diaspora | 28 |
| 4.4. Recommandations et bonnes pratiques issues d’autres pays..... | 29 |
| 5. SENSIBILISATION | 31 |
| 5.1. Objectifs et approches..... | 31 |
| 5.2. Conception et ciblage | 32 |
| 5.3. Mise en œuvre | 33 |
| 5.4. Participation, satisfaction, et impacts..... | 35 |
| 5.5. Suivi-évaluation | 36 |
| 5.6. Durabilité | 36 |
| 5.7. Recommandations et bonnes pratiques d’autres pays..... | 37 |

1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

1.1. LE SUIVI-APPRENTISSAGE TIERCE-PARTIE (TPML) DU FFU EN REGION SLC

Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique ([FFU pour l'Afrique](#)) a pour objectif de promouvoir la stabilité et d'améliorer la gestion des migrations dans trois régions : Sahel et lac Tchad (*Sahel and Lake Chad - SLC*) ; Corne de l'Afrique ; et Afrique du Nord. La région SLC est la plus grande région d'intervention du FFU tant en termes de nombre de pays concernés (treize) que d'engagements financiers et de nombre d'actions (programmes et projets) financées (2.1 milliards EUR).

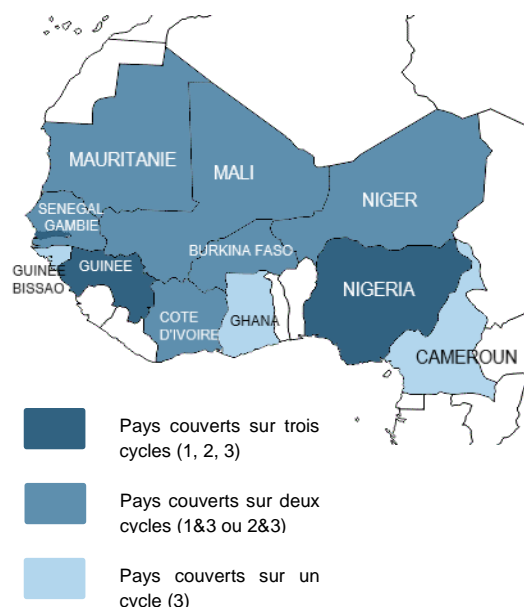
En juillet 2019, le FFU a établi un mécanisme de suivi-apprentissage tierce-partie (*Third Party Monitoring and Learning - TPML*) pour les actions qu'il finance en région SLC. Ce mécanisme, confié au bureau d'études [Altai Consulting](#), concerne les actions relatives à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine, à la gouvernance des migrations et aux campagnes de sensibilisation, trois thèmes financés dans le cadre de l'objectif stratégique numéro 3 du FFU et qui mobilisent différents partenaires de mise en œuvre (PMO) dans la région.

Les principaux objectifs de TPML sont les suivants :

- Alimenter la réflexion sur la pertinence, les résultats et la durabilité des actions du FFU ;
- Contribuer au partage d'expériences entre PMO et entre pays ;
- Fournir des retours réguliers aux acteurs concernés (Union européenne, FFU et PMO) afin de guider la prise de décision stratégique et programmatique.

Le mécanisme TPML s'est organisé en trois cycles de collecte des données. Le premier cycle s'est déroulé entre juillet et novembre 2019 et s'est limité aux actions financées par le FFU en faveur du retour et de la réintégration des migrants dans huit pays de la région SLC. Les deuxième et troisième cycles ont eu lieu en 2020-21 et ont couvert l'ensemble des trois thèmes dans douze des treize pays mentionnés plus haut.

| Cycle | Thèmes / activités couvertes | Quand ? | Où ? |
|-------|---|--------------------------|---------|
| 1 | ✓ Retour & réintégration | Juil.-Nov. 2019 | 8 pays |
| 2 | ✓ Retour & réintégration ✓ Gouvernance de la migration ✓ Campagnes de sensibilisation | Janvier – Juin 2020 | 4 pays |
| 3 | ✓ Retour & réintégration ✓ Gouvernance de la migration ✓ Campagnes de sensibilisation | Août 2020 – Janvier 2021 | 12 pays |



Ce rapport présente l'analyse de l'ensemble des données collectées par TPML au Mali lors des cycles 1 et 3, la mission du cycle 2 prévue en mars 2020 ayant été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

1.2. METHODOLOGIE DES MISSIONS AU MALI

L'analyse s'est concentrée sur les projets et PMO suivants (détails en annexe 2) :



L'Initiative Conjointe UE-OIM, visant à contribuer au renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations et faciliter la protection, le retour et la réintégration durable de migrants au Mali, mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (**OIM**).



Le projet d'Information et Sensibilisation sur les Risques et Dangers de la Migration Irrégulière et de Promotion de la Libre Circulation dans l'Espace CEDEAO mis en œuvre par la **Coopération Espagnole (AECID)**.



Le consortium du projet « L'Emploi des Jeunes crée des Opportunités ici, au Mali » (**EJOM**), mis en œuvre par la **SNV** en partenariat avec l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (**APEJ**) et les deux ONG ICCO et WASTE ;



Le **projet d'appui aux investissements de la diaspora malienne** dans les zones d'origine, mis en œuvre par l'Agence Française de Développement (**AFD**) ;



L'Action de **Coopération Sud-Sud** menée par le consortium **GIZ / Expertise France** ;



Le projet d'appui à la **protection des migrants les plus vulnérables** en Afrique de l'Ouest, mis en œuvre par le consortium **Caritas / Croix-Rouge**.



Le volet Mali du projet régional **ARCHIPELAGO**, initiative africaine et européenne pour la formation professionnelle.

Les missions au Mali se sont déroulées en septembre-octobre 2019 et en octobre-novembre 2020. Elles ont permis de collecter, trianguler et analyser les données provenant des sources suivantes :

- **65 acteurs clés** (33 au cycle 1 et 32 supplémentaires au cycle 3 ; les interlocuteurs ayant été rencontré à deux reprises ne sont comptabilisés qu'une seule fois) : les responsables et personnels concernés au sein de la Délégation de l'Union européenne, des départements ministériels compétents et des sept PMO cités plus haut, ainsi que de leurs ONG partenaires et prestataires privés ; représentants communautaires, acteurs locaux et partenaires de terrain (voir annexe 3).
- **59 documents** relatifs au contexte et politiques/protocoles migratoires du pays, aux PMO et leurs actions concernées ainsi qu'aux aspects de coordination et de suivi-évaluation (voir annexe 4) ;
- **Visites et observations directes** sur le terrain : visite des locaux des PMO, visite de l'Antenne d'accueil, d'information et d'orientation des Maliens de l'extérieur, visite de plusieurs lieux de formation et projets individuels et collectifs financés par le FFU, etc. ; Discussion en **focus group** réunissant sept migrants de retour dans le cercle de Gorikopela (région de Kayes) au cycle 3 ;
- 2 enquêtes ayant permis d'interroger :
 - o Un échantillon de **333 migrants de retour** (122 au cycle 1 et 211 au cycle 3) bénéficiaires des actions de retour et/ou réintégration financées par le FFU ;
 - o Un échantillon de **212 bénéficiaires d'activités de sensibilisation** (migrants ou non – tous interrogés au cycle 3) financées par le FFU ;
 - o Ces bénéficiaires ont été identifiés grâce à des listes de contacts fournies par les différents PMO et à travers la technique de la boule de neige, n'ayant pas permis un échantillonnage. Les données provenant de ces entretiens fournissent donc des indications sur la situation et l'expérience de certains migrants soutenus par le FFU au Mali, mais ne sauraient être statistiquement représentatives de l'ensemble des bénéficiaires au niveau national (voir détails en annexe 5).

Les différents témoignages ont été recueillis sur consentement verbal et conformément aux principes de confidentialité et d'anonymité.

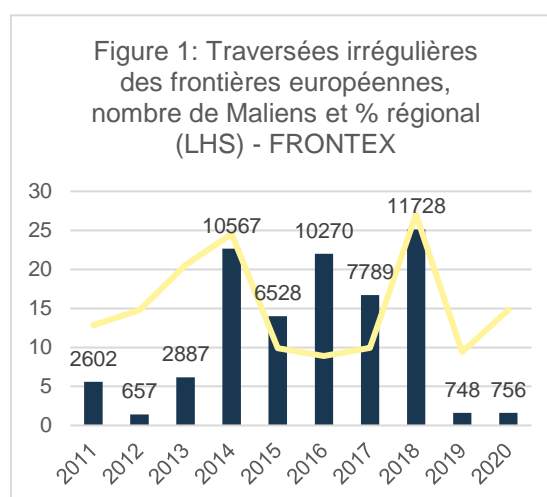
2. PERTINENCE DES PROJETS FFU PAR RAPPORT AU CONTEXTE MIGRATOIRE

2.1. CONTEXTE DES MIGRATIONS AU MALI

Le Mali constitue à la fois un pays de transit pour les migrants ouest-africains en route vers l'Afrique du Nord et l'Europe, et l'un des principaux pays d'émigration vers ces mêmes zones. Selon l'OIM, qui effectue un suivi des flux à plusieurs points stratégiques du pays, de nombreux migrants ouest-africains transitent par le Mali, d'abord par la capitale Bamako afin de rejoindre ensuite les points de passage que constituent les villes de Gao et Benena (cette dernière se trouve à la frontière avec le Burkina Faso) pour continuer leur route vers l'Algérie, le Niger et/ou la Libye, et enfin l'Europe pour certains. Entre mai 2017 et septembre 2020, l'OIM a assisté 2 820 migrants au retour dans leur pays d'origine depuis le Mali. En ce qui concerne les migrants maliens, le Mali enregistre depuis de nombreuses années un solde migratoire négatif relativement stable, estimé à - 200 000 individusⁱ.

L'émigration massive des jeunes Maliens reflète à la fois des défis systémiques d'employabilité face à une croissance démographique rapide et un exode rural important, et une crise sécuritaire complexe qui a contribué à la dégradation des opportunités socio-économiques et provoqué d'importants mouvements de population. Les jeunes Maliens sont confrontés à une contrainte structurelle d'employabilité, engendrée par l'écart entre la capacité d'absorption du marché du travail et le taux de croissance démographique (estimé à 3,0% par la Banque Mondiale en 2019ⁱⁱ), accentué par une offre de formation inadéquate par rapport aux besoins du marché. La très large majorité (281) des 333 Maliens de retour interrogés par Altai Consulting attribue son départ à des raisons économiques (voir annexe 5). La littérature identifie également une dimension sociale et culturelle à l'émigration présentée comme traditionnelle chez une partie de la société malienne, en particulier dans la région de Kayes, terre d'origine de l'ethnie Soninké, et parmi les populations commerçantes et pastoralesⁱⁱⁱ. A ces facteurs s'ajoute la détérioration de la situation sécuritaire depuis 2012, qui a contribué à faire des villes du nord telles que Gao, Tombouctou et Kidal de nouveaux points de départ, en plus de Kayes et Bamako qui restent les régions traditionnelles de forte émigration.

Les Maliens représentent une proportion significative des migrants en route vers l'Afrique du Nord et/ou l'Europe. Selon la base de données de FRONTEX, la proportion de Maliens parmi les migrants originaires de la sous-région franchissant les frontières européennes de façon irrégulière a oscillé entre 10 et 25% au cours des dix dernières années (figure 1). Au cours de l'année 2020, la matrice de suivi des déplacements de l'OIM a comptabilisé plus de 27 000 migrants maliens en moyenne présents en Libye (faisant du Mali l'un des pays de la sous-région les plus représentés, après le Niger, le Tchad et le Nigéria) la plupart étant entrés dans le pays en passant par le Niger^{iv} (voir annexe 6).



Les envois d'argent de la diaspora malienne constituent une source de revenus essentielle pour le pays. En 2018 et 2019, les transferts de fonds de la diaspora comptaient pour près de 6% du PIB du Mali^v. Cette source de revenus essentielle oriente nécessairement l'intérêt de la partie gouvernementale vers des initiatives visant à soutenir l'investissement productif de la diaspora pour favoriser le développement national (voir section 4.1.3).

2.2. PERTINENCE DES ACTIONS ETUDIEES

Le Mali est le deuxième pays de la sous-région ayant accueilli le plus de migrants de retour dans le cadre de l'Initiative Conjointe UE-OIM, avec plus de 16 451 migrants maliens assistés entre mai 2017 et février 2021 (inclus), dépassant largement les cibles initiales définies par l'OIM. La cible initiale de 1 900 migrants de retour pris en charge ayant été rapidement atteinte, l'OIM Mali a bénéficié de fonds additionnels dans le cadre du top-up régional de l'IC UE-OIM afin de pouvoir étendre son offre d'assistance à un plus grand nombre de bénéficiaires. Si la crise du COVID-19 a temporairement engendré une diminution des départs comme des retours (fermeture des frontières), les besoins d'assistance et de protection n'ont pas pour autant régressé et de nombreux Maliens sont encore bloqués à l'étranger ou en attente de prise en charge. De la même manière, le Mali constitue un pays de transit pour de nombreux migrants étrangers, dont beaucoup se sont retrouvés bloqués dans le contexte du COVID-19, justifiant l'effort important fourni par l'OIM pour organiser les RVA vers leurs pays d'origine. Le programme récent mis en œuvre par le consortium Caritas / Croix Rouge vise également, dans le contexte humanitaire dégradé dans plusieurs régions du Mali, à apporter une réponse aux besoins en matière de protection des populations vulnérables sur les routes migratoires.

En parallèle, la faible capacité d'absorption du marché de l'emploi au Mali justifie pleinement le financement de projets axés sur l'emploi et la formation professionnelle tels que le projet EJOM, qui vise à développer l'emploi des jeunes au Mali avec une attention particulière portée aux femmes et aux migrants de retour. Ce projet, qui a bénéficié d'un ancrage national fort grâce à la présence de l'APEJ au sein du consortium, aurait pu constituer un débouché adapté aux bénéficiaires de l'OIM, mais la collaboration a tardé à se concrétiser (voir section 3.3.6). Le projet ARCHIPELAGO, qui vise à étoffer l'offre de formation professionnelle au Mali en s'appuyant sur des structures existantes et sur le secteur privé, pourrait également constituer un partenaire pertinent – des discussions sont en cours avec l'OIM, le projet se trouvant encore en phase préliminaire.

De façon plus générale, de tels projets de création d'emploi ciblant l'ensemble des jeunes semblent pertinents dans le contexte national, et permettent d'éviter certains écueils propres à la 'singularisation' des migrants de retour, au Mali comme dans la sous-région. L'ensemble des entretiens conduits au Mali suggère qu'offrir une assistance à la réintégration spécifiquement dédiée aux migrants de retour semble davantage refléter un décalage entre priorités européennes et nationales, focalisées pour ces dernières sur le besoin de fournir des opportunités à l'ensemble des jeunes Maliens. En créant une séparation artificielle entre les migrants de retour et les 'autres', le risque est de limiter l'engagement de la partie nationale ainsi que de créer des phénomènes contre-productifs : incitation à émigrer et/ou à frauder afin de bénéficier d'opportunités avantageuses réservées aux migrants, création de tensions entre migrants de retour et leur entourage qui n'a pas la possibilité de bénéficier des mêmes opportunités¹, et enfin singularisation des « migrants potentiels » n'ayant pas (encore) migré mais soutenus par les programmes. En définitive, cette dynamique présente le risque d'isoler les programmes financés par le FFU du cadre général d'appui au développement économique soutenu par divers partenaires techniques et financiers (PTF) au Mali.

Les actions de sensibilisation déployées par AECID permettent d'apporter une réponse pertinente aux enjeux associés à la migration irrégulière dans le contexte d'un fort ancrage traditionnel de la migration au Mali. Les activités menées depuis le début du projet ont permis de toucher de nombreux groupes cibles et communiquer largement sur les risques liés à la migration irrégulière et la libre circulation dans l'espace CEDEAO. Les partenaires rencontrés par Altai Consulting

¹ L'OIM souligne néanmoins que si l'assistance à la réintégration se concentre sur les migrants de retour éligibles, leurs communautés en bénéficient également, car les activités mises en place ont souvent un impact direct sur la valorisation des zones où elles sont implantées, et contribuent à la création d'opportunités d'emploi dans l'entourage des migrants de retour, favorisant souvent la disponibilité de biens et services dans des zones où ceux-ci faisaient parfois défaut.

ont toutefois souligné un niveau d'implication limité, pouvant constituer un frein à la pérennisation des résultats obtenus.

Les actions sur financement FFU s'inscrivent également dans le contexte d'une intensification du travail sur la gouvernance migratoire au Mali. L'Action de Coopération Sud-Sud a notamment joué un rôle central dans l'évaluation à mi-parcours et la réactualisation du Plan d'Action de la PONAM pour la période 2020-24 (voir section 4.1.1). En parallèle, l'approche adoptée par AECID dans sa seconde phase de mise en œuvre se veut plus structurante, en favorisant la concertation entre PTF sur le thème de la migration. Le volet dédié à l'initiation de concertations interministérielles, régionales et locales sur le thème de la migration laisse espérer un meilleur ancrage national, renforcé par le rattachement du projet au MMEIA et par la présence d'un conseiller technique du ministère en tant que coordinateur national du projet (voir section 4.1.1).

Si la partie nationale a exprimé un fort intérêt pour les programmes de mobilisation de la diaspora malienne mis en œuvre par l'AFD et le consortium GIZ / Expertise France, les différents PMO auraient pu collaborer davantage. Les activités menées par l'AFD en collaboration étroite avec la Cellule Technique de Co-développement (CTC) s'inscrivent dans le prolongement de précédentes actions d'appui à l'investissement productif dans plusieurs zones du Mali, aligné avec les priorités énoncées par la partie nationale dans sa politique nationale migratoire (axe 4). L'Action de Coopération Sud-Sud, qui répond à une volonté de plusieurs Etats de la sous-région, dont le Mali, d'adopter une approche centrée sur le haut potentiel de développement local et national associé à la mobilisation des diasporas, constitue une opportunité intéressante pour bénéficier de l'expérience du Maroc qui travaille depuis longtemps à mobiliser sa diaspora au bénéfice du développement local des zones d'origine. Pour autant, en dépit d'un potentiel de collaboration élevé, peu de synergies ont été développées entre les deux PMO (voir section 4.1.3).

Afin de générer davantage de synergies entre les différentes interventions, l'équipe du projet Migration (AECID, MMEIA, DUE) travaille activement à l'établissement d'un cluster sur la migration. S'il existe de nombreux clusters thématiques au Mali, l'absence d'un tel groupe de travail sur la migration explique partiellement le manque de synergies entre PTF. Sa création vise à faciliter et encadrer un échange régulier sur les activités de chacun, à la fois d'un point de vue géographique et thématique. Les différents acteurs interrogés à ce sujet ont exprimé des attentes élevées vis-à-vis de ce processus, d'autant que contrairement aux cadres politiques nationaux, susceptibles de changer régulièrement, les PTF opérant sur le thème de la migration au Mali bénéficient souvent d'une mémoire institutionnelle laissant espérer un fonctionnement à long terme.

3. PROTECTION, RETOUR, ET REINTEGRATION

3.1. PROTECTION DES MIGRANTS VULNERABLES – ASSISTANCE DIRECTE

L'OIM travaille activement à la protection des migrants vulnérables, et se repose sur des partenaires solides pour renforcer son réseau de structures d'accueil au Mali. Entre mai 2017 et février 2021 (inclus), l'OIM Mali a fourni une assistance directe à 7 780 migrants étrangers vulnérables. L'identification des migrants a lieu à plusieurs points d'entrée au Mali (Bamako, Gao, Mopti, Tombouctou) en partenariat avec une variété d'acteurs : animateurs, passeurs, maison des migrants, autorités, etc. Le fonctionnement des centres d'accueil pour migrants en transit est régi par des POS dédiées, finalisées par l'OIM Mali en 2020 en collaboration avec le MMEIA. Au-delà des centres de la Protection Civile (PC) à Gao, et Tombouctou, réhabilités par l'OIM et de la Cité d'Accueil du MMEIA à Bamako, 12 centres additionnels sont disponibles pour accueillir les migrants étrangers au Mali. Ces derniers sont gérés par sept ONG maliennes, en partenariat avec l'OIM pour la fourniture d'une assistance directe aux migrants : accueil, orientation, assistance alimentaire et/ou médicale, soutien psycho-social, et hébergement. L'une de ces ONG, l'ENDA, dispose également d'un centre de formation professionnelle, que les migrants peuvent visiter afin de réfléchir au métier qu'ils souhaiteraient exercer à leur retour dans leur pays d'origine. Au-delà de la réhabilitation et de l'appui matériel fourni aux centres, **l'OIM dispense des formations régulières aux personnels des ONG et travaille en collaboration étroite avec les instances nationales concernées** : DNDS, PC, MMEIA, DNPEF (voir section 4.1.3).

Ce recours à des partenaires locaux bien implantés et expérimentés a permis une adaptation rapide de l'offre d'accueil pendant la crise sanitaire, en complément des visites régulières effectuées par l'équipe Protection de l'OIM pour accompagner les migrants bloqués dans les centres durant de longues périodes. L'Association Jeunesse et Développement au Mali (AJDM), qui travaille avec l'OIM depuis 2017 et dispose de nombreux centres, a pu ouvrir de nouveaux lieux d'accueil permettant de respecter distanciation sociale et quatorzaine durant la pandémie de COVID-19. La structure avait déjà montré sa flexibilité lors de l'afflux massif de migrants sierra léonais et libériens en 2018 que l'OIM avait dû absorber rapidement. Dans une optique de durabilité, l'AJDM travaille actuellement à l'acquisition de ses propres centres afin de pouvoir proposer une offre de services fonctionnant sur un budget réduit.

Ces partenariats solides ont également permis à l'OIM Mali de proposer une offre de soutien psycho-social bien adaptée aux besoins lourds identifiés dans ces centres d'accueil. L'OIM propose à la fois des causeries de groupe, des activités socio-éducatives et des discussions individuelles, dispensées par le staff de l'AJDM et de l'ENDA, qui a reçu des formations de la part de l'OIM. Le psychologue OIM se déplace pour les cas jugés sérieux, en plus de visites périodiques de routine. Dans le centre géré par l'ENDA à Bamako dédié spécifiquement aux victimes de traite (identifiées par l'OIM après examen de la vulnérabilité) depuis début 2020, le soutien psycho-social est encore renforcé, en lien étroit avec le psychologue de l'OIM.

L'intervention du consortium Caritas / Croix-Rouge sur financement FFU à la suite directe du programme AMIRA^{vi} offre une opportunité de capitaliser sur les expériences précédentes et de prolonger des partenariats établis. C'est notamment le cas dans les régions de Gao et Bamako où il sera facile d'établir une continuité. Les défis sécuritaires, en particulier au Centre et au Nord, imposent toutefois de déléguer la plupart des activités à des ressources locales, parfois peu développées. L'un des enjeux principaux du programme repose par conséquent sur les liens à établir entre partenaires étatiques et acteurs humanitaires (certaines activités – assistance alimentaire, kits NFI, etc. – pourraient par exemple se dérouler dans des centres de la PC). Il est également prévu de capitaliser sur le réseau de volontaires Croix-Rouge formés à l'appui psycho-social dans le cadre du projet AMIRA, qui pourraient être amenés à intervenir dans les centres d'accueil de l'OIM. La cartographie nationale des acteurs PSS commanditée par l'OIM pourrait également être mise en commun.

3.2. ANALYSE DES ACTIVITES DE RETOUR ET REINTEGRATION AU MALI

3.2.1. Organisation des retours volontaires assistés (RVA) depuis le Mali

Les nombreux RVA depuis le Mali sont organisés de manière efficace par l'OIM, en collaboration avec les autorités nationales compétentes à la facilitation du voyage des migrants en transit dans le pays. L'organisation des RVA vers divers pays d'origine représente une part importante du travail de l'OIM au Mali : fin décembre 2020, 3 208 migrants avaient été assistés au retour dans leur pays d'origine depuis le Mali, plaçant le pays en deuxième position après le Niger (plus de 40 800 RVA sur la même période). L'OIM Mali travaille en collaboration avec les acteurs étatiques à l'obtention de laissez-passer, ainsi qu'au retracement familial du migrant si nécessaire (ex : pour les migrants mineurs) et fournit un suivi rapproché dans les centres d'accueil où les migrants séjournent en attendant leur départ. Le Mali fait partie des pays ayant enregistré les réductions de flux migratoires les plus importantes entre février et mars 2020 (63%), après le Niger et la Guinée^{vii}. Les RVA, conditionnés à la reprise des vols internationaux, ont été ralentis durant la pandémie de COVID-19 (total de 174 RVA depuis le Mali entre janvier et juin 2020)^{viii}. Ils ont repris récemment à un rythme élevé, avec 423 RVA en décembre 2020^{ix}. Fin décembre 2020, l'OIM faisait état de 114 migrants étrangers encore bloqués au Mali.

L'OIM Mali travaille en étroite coordination avec les missions de l'OIM dans la sous-région, y compris hors fenêtre SLC du FFU, afin de fournir une assistance à la réintégration aux migrants rentrés dans leur pays d'origine depuis le Mali. Pour les pays non couverts par l'Initiative Conjointe, l'assistance à la réintégration est mise en œuvre sur des fonds dédiés dans le budget de l'OIM du pays de transit, qui conseille les migrants avant leur départ sur leurs options de réintégration. La mission OIM du pays de retour met ensuite en œuvre le projet de réintégration des bénéficiaires, après validation budgétaire. Ainsi, en 2018 et 2019, un total de 445 migrants originaires du Sierra Léone ont bénéficié d'un RVA depuis le Mali suivi d'une assistance à la réintégration dans leur pays d'origine, dans le cadre de cette initiative pertinente, qui a permis d'étendre le champ d'action de l'Initiative Conjointe à des pays supplémentaires.

3.2.2. Retour des migrants maliens et assistance à l'arrivée

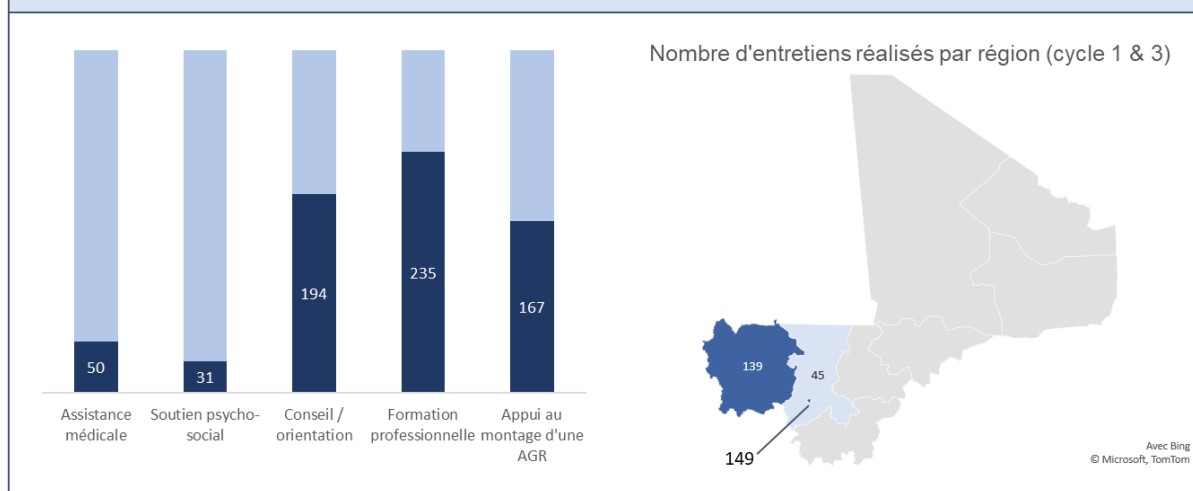
Les retours volontaires de migrants maliens bloqués principalement en Libye et au Niger ont gardé un rythme soutenu malgré des interruptions liées au COVID-19 et à la situation politique, ayant entraîné une fermeture des frontières. Le Mali est le pays d'origine ayant enregistré le plus de retours volontaires assistés entre janvier et juin 2020 (2 070 retours), représentant 25% du volume de la sous-région durant cette période, devant la Guinée (15%) et le Nigéria (9%)^x. Entre le début de la pandémie et début mars 2021, 870 Maliens bloqués au Niger ont bénéficié d'une assistance au retour volontaire vers le Mali, répartis dans six vols charters. Plusieurs charters ont également permis de rapatrier respectivement 552 et 276 Maliens bloqués en Libye et en Algérie sur la même période^{xi}. Si des corridors humanitaires ont pu être ouverts afin d'organiser ces retours, la fermeture des frontières terrestres complique significativement le processus, notamment en termes financiers. **Entre mai 2017 et février 2021 (inclus), 7 811 Maliens assistés au retour par l'OIM avaient complété leur processus de réintégration au Mali,** dépassant très largement l'objectif initial de 1 900 bénéficiaires assistés dans leur processus de réintégration, fixé lors du démarrage de l'Initiative Conjointe. Face à cet enjeu, l'OIM Mali a bénéficié de fonds supplémentaires dans le cadre du top-up régional en 2018, portant la nouvelle cible à 9 000 bénéficiaires réintégrés durablement.

Malgré la fréquence élevée des retours au Mali, le processus d'assistance à l'arrivée fonctionne de manière efficace et l'adoption en mars 2018 des POS relatives à l'ARVR au Mali a permis de clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes. La visite de l'Antenne d'accueil, d'information et d'orientation des Maliens de l'extérieur du MMEIA à Bamako a permis de constater un processus d'accueil bien établi, dont la première étape est un enregistrement des bénéficiaires dans une base de données conjointe MMEIA / DNDS. Ceci est suivi d'un examen de

vulnérabilité par l'équipe Protection de l'OIM sur la base d'un questionnaire régional standardisé. Les bénéficiaires poursuivent ensuite dans deux voies : les individus vulnérables sont pris en charge par l'équipe Protection ; les autres poursuivent vers un entretien d'orientation individuel avec l'équipe Réintégration de l'OIM. Tous perçoivent un pécule de 52 000 FCFA (80 EUR) pour couvrir leurs besoins de base et acheminement vers leur destination finale.

L'encadré ci-dessous donne un aperçu des deux enquêtes auprès des bénéficiaires d'une assistance à la réintégration conduites au Mali aux cycles 1 et 3 (détails en annexe 5).

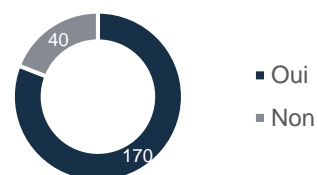
- **333 migrants de retour** interrogés au cycle 1 en octobre 2019 (122) et au cycle 3 en octobre 2020 (211) dans les régions de **Bamako, Kayes et Koulikoro**
- Bénéficiaires d'une assistance au retour (principalement depuis l'Algérie et la Libye) et/ou à la réintégration de la part de l'**OIM Mali (185)** et/ou d'**EJOM (148)**.



Les bénéficiaires interrogés restent majoritairement satisfaits des informations fournies au moment du retour. Lors de l'enquête du cycle 1, 65 répondants parmi les 80 étant rentrés avec l'OIM avaient indiqué avoir reçu des informations sur le processus de retour ; seulement deux les avaient jugées non satisfaisantes. Parmi les 136 répondants du cycle 3 étant revenus au Mali grâce à l'aide de l'OIM, 95 estiment avoir été suffisamment informés sur les opportunités de réintégration avant leur retour. Les 41 ayant jugé ces informations insuffisantes soulignent principalement un manque d'informations ou des informations erronées à propos du format (cash ou équipement) et du montant alloué à l'assistance à la réintégration.

Pour autant, beaucoup ne sont pas revenus au Mali par choix, mais en l'absence d'alternatives. Une part importante (170) des 211 répondants interrogés au cycle 3 considèrent qu'étant donné la situation dans laquelle ils se trouvaient, l'option du retour vers le Mali constituait la seule alternative viable (figure 2). Dans la même perspective, plus d'un quart (44) des 136 répondants revenus au Mali avec l'aide de l'OIM jugent leur retour involontaire – la plupart d'entre eux (35) ayant été refoulés avant d'atteindre leur destination. Les sept participants au FGD réalisé à Gorikopela, tous refoulés depuis l'Algérie ou la Libye vers le Niger, ont décrit une situation similaire, compte tenu des risques encourus (détention, esclavage, maltraitance, etc.) s'ils refusaient de revenir au Mali.

Figure 2: Absence d'alternatives au retour au Mali, selon le répondant



L'interruption temporaire des retours entre février et juin 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, puis entre août et septembre 2020 en raison de la situation politique, **a permis à l'OIM de libérer une certaine marge de manœuvre** (gain de temps pour prendre en charge les Maliens déjà rentrés) **pour continuer sa prise en charge, adaptée dans le contexte du COVID-19.** De nombreux

entretiens ont été conduits au téléphone plutôt qu'en face à face, les centres d'accueil ont été équipés de kits sanitaires et reconfigurés pour respecter les mesures de distanciation sociale, et l'OIM Mali a établi un partenariat avec un centre de santé national concernant les tests PCR et la quatorzaine à l'arrivée des bénéficiaires, grâce à une coordination efficace entre le MMEIA, la DUE et l'OIM.

3.2.3. Assistance médicale et psycho-sociale

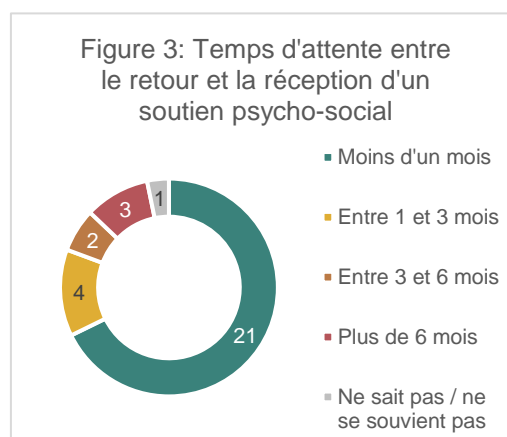
L'OIM s'efforce de proposer une assistance adaptée en fonction de la vulnérabilité des migrants de retour au Mali, qui pourrait être étendue à davantage de bénéficiaires. L'identification des individus vulnérables se fait à plusieurs étapes du processus de retour et réintégration au Mali : au retour (au niveau de la mission du pays d'origine), à l'arrivée au Mali, ainsi qu'au cours du processus de réintégration, par l'OIM ou ses partenaires. L'OIM propose d'abord une assistance médicale à l'arrivée (prise en charge par des structures de santé) : 50 répondants ont rapporté en avoir bénéficié, la majorité (33) étant satisfaite de l'aide reçue. En revanche, 23 répondants auraient souhaité un appui médical mais n'en ont pas reçu, principalement car ils n'avaient pas été informés de cette possibilité, ce qui peut suggérer un besoin de communication renforcée sur cette assistance.

Si le nombre de bénéficiaires ayant bénéficié d'un soutien psycho-social reste faible, l'assistance fournie est majoritairement appréciée. L'OIM Mali propose pour l'instant des sessions collectives (groupes de parole) ou individuelles, ainsi qu'un suivi téléphonique, le type de soutien étant adapté à la gravité des cas. Si l'équipe dédiée est pour l'instant limitée, les partenaires rencontrés ont reconnu la qualité de l'appui fourni. A la date de juillet 2020, l'OIM recensait 708 bénéficiaires d'un soutien psycho-social, soit moins de 6% des Maliens de retour en cours de réintégration^{xii}.

Cette tendance se retrouve dans l'enquête conduite par Altai Consulting : moins d'un répondant sur dix (31) a déclaré avoir bénéficié d'un appui psycho-social. La plupart (21) l'a reçu moins d'un mois après leur retour (figure 3), 19 répondants ont eu un entretien individuel avec un spécialiste, et 11 ont pu bénéficier de plusieurs sessions. La quasi-totalité (30) a indiqué que l'appui reçu avait eu un impact positif sur son moral. 29 répondants auraient en revanche souhaité un appui psycho-social, mais n'ont pas été informés de cette possibilité. Les principales pistes d'amélioration évoquées par les répondants concernent un suivi plus rapproché et la nécessité de proposer plus de séances avec des spécialistes.

Les formations dispensées par l'OIM à plusieurs partenaires de mise en œuvre ont permis une meilleure compréhension des enjeux propres à la prise en charge psycho-sociale des migrants de retour, permettant ainsi de faciliter les interactions et d'éviter d'aggraver de potentiels traumatismes.

Face à l'ampleur des besoins identifiés, l'OIM Mali a amorcé d'importants efforts afin d'étoffer et de pérenniser la prise en charge psycho-sociale de ses bénéficiaires. L'ensemble des acteurs interrogés s'accorde sur des besoins lourds en matière de soutien psycho-social chez les migrants de retour et une prise en charge encore insuffisante. Pour pallier ce manque, l'OIM Mali projette de recruter afin d'élargir l'appui disponible, et une Cartographie Nationale des Structures de Santé Mentale et Soutien Psychosocial a été commissionnée en 2020, dans le but d'identifier des partenaires potentiels. Le travail en cours sur des termes de référence pour recruter une association locale qui dispensera du soutien psycho-social à Bamako, Kayes, Tombouctou et Mopti souligne une volonté chez l'OIM Mali d'établir des mécanismes plus durables. Enfin, l'OIM travaille à établir des synergies avec l'UNICEF et la DNDS sur le référencement des mineurs présentant des besoins en matière de soutien psycho-social vers des institutions nationales. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet lancé en mars 2020 par l'OIM, le MMEIA, l'UNICEF et l'ONG COOPI, un soutien psycho-social a été intégré au cursus des formations professionnelles dispensées dans le cadre de la réintégration. Cette initiative constitue une piste que l'OIM réfléchit à exploiter plus systématiquement.



3.2.4. Conseil et orientation professionnelle

Malgré des séances appréciées par la plupart des bénéficiaires, l'orientation professionnelle reste l'un des défis majeurs de l'assistance à la réintégration proposée par l'OIM, au Mali comme dans la sous-région. Les principales étapes suivies par les bénéficiaires sont les suivantes : après l'enregistrement et l'examen de vulnérabilité, les migrants de retour bénéficient d'un entretien individuel avec un agent de l'équipe Réintégration de l'OIM durant lequel ils remplissent une fiche d'orientation, et reçoivent des informations sur les types d'assistance disponibles. À la suite de ce profilage, ils sont envoyés vers un centre de formation professionnelle et/ou reçoivent une assistance matérielle pour le développement d'une AGR, ou sont référés vers le projet EJOM. 166 des 211 bénéficiaires interrogés au cycle 3 ont rapporté avoir participé à une telle séance², dont la quasi-totalité (157) en personne. Près de la moitié (69) ont pu bénéficier de plusieurs séances. Une nette majorité (131) indique être satisfaite ou très satisfaite de ces séances d'orientation, durant lesquelles la plupart (150) des bénéficiaires ont reçu suffisamment d'informations pour suivre une voie correspondant à leurs attentes, y compris sur des opportunités de réintégration proposées par d'autres acteurs (132) étatiques ou non.

Les deux principaux enjeux associés sont l'adéquation entre l'assistance proposée et les intérêts / compétences des bénéficiaires, et le temps d'attente entre l'entretien d'orientation initial et le commencement d'une formation professionnelle ou la réception d'un soutien financier. Si la diversification des partenariats avec de nombreux centres de formation professionnelle entreprise par l'OIM Mali a permis une absorption plus rapide des nombreux bénéficiaires en attente de prise en charge, nos enquêteurs ont souligné que ce point demeure l'une des principales sources de frustration exprimées. En effet, parmi les 96 répondants du cycle 3 formés grâce à l'OIM, un tiers ont attendu plus de six mois avant de démarrer leur formation, et encore plus longtemps avant de recevoir un appui à projets (voir section 3.1.6).

L'introduction d'une assistance en cash durant la pandémie de COVID-19 (encadré 1) représente une tentative de raccourcir ce temps d'attente problématique. Le Mali fait partie des trois pays ayant commencé à tester l'option controversée de l'assistance en cash en 2020, avec la Côte d'Ivoire et le Cameroun.

Encadré 1 : Assistance en cash

- ✓ **Montant fixe** : 300 000 FCFA par adulte (+ 200 000 FCFA par enfant de 14-18 ans et 100 000 FCFA par enfant jusqu'à 13 ans). Choix du montant : pas suffisant pour financer une réémigration immédiate, mais suffisant pour subvenir aux besoins immédiats.
- ✓ **Éligibilité** : retour après septembre 2019 (étendu ensuite à depuis juillet 2019) et n'ayant reçu aucun type d'assistance depuis le retour au Mali. N'exclut pas la réception d'une assistance additionnelle plus tard.
- ✓ **Modalités** : paiement par chèque. L'OIM Mali a entrepris des négociations avec les banques afin de pallier le manque de documents d'identification formels chez la plupart des migrants de retour. Pour ceux disposant d'un laissez-passer obtenu lors du retour, la banque est informée et vérifie qui retire le chèque.
- ✓ **Conditions** : pas de restrictions d'utilisation, même si l'OIM encourage à investir dans une AGR.
- ✓ **Chiffres** : 3 410 chèques distribués (février 2021). L'OIM envisage de prolonger la durée de cette assistance, possiblement avec des montants réduits.

² Ce chiffre relativement peu élevé s'explique par le fait qu'EJOM ne dispense pas de séance d'orientation de manière systématique comme le fait l'OIM : les candidats au projet EJOM doivent indiquer leurs préférences en matière de filières dans leur dossier de candidature.

Cette initiative semble recueillir un accueil mitigé de la part des partenaires gouvernementaux interrogés mais très favorable de la part des bénéficiaires. Les partenaires rencontrés évoquent plusieurs avantages : responsabilisation des bénéficiaires (cruciale dans l'objectif d'une réintégration durable), facilité de mise en œuvre (qui allège la charge de travail des agents de l'OIM), réduction du risque de plaintes par rapport à la qualité des équipements fournis, etc. En revanche, d'autres ont souligné les risques associés, notamment un usage des fonds pour un autre but que la réintégration, et un risque réputationnel pour l'OIM lié à une 'récompense' donnée aux migrants ou à la facilitation d'une possible réémigration. Altai Consulting n'a pas eu accès aux conclusions d'études désagrégées au niveau national afin de mieux évaluer les résultats et l'impact de cette initiative. En revanche, une étude conduite par l'OIM auprès de 319 bénéficiaires d'une telle assistance en Côte d'Ivoire et au Mali^{xiii} suggère un haut niveau de satisfaction (85%) vis-à-vis de l'assistance en cash, ainsi qu'un processus fluide de distribution du cash (97%). Les bénéficiaires indiquent une nette préférence pour l'assistance en cash par rapport à un appui matériel (91% des femmes et 84% des hommes), ce qui rejoint les observations collectées par Altai Consulting à la fois au Mali et au niveau régional.

En plus du démarrage récent de l'assistance en cash, l'OIM Mali s'efforce de tirer des leçons à partir d'initiatives pertinentes introduites en 2019 afin de faciliter le processus d'orientation des bénéficiaires. L'exercice de simulation d'entretiens d'orientation par des agents de l'équipe Réintégration de l'OIM Mali organisé fin 2019 a conduit au remplacement de certains agents ayant montré une tendance trop directive dans leur manière d'orienter les bénéficiaires. Un exercice similaire a été organisé afin de rappeler aux agents OIM la flexibilité souhaitée de leur part vis-à-vis de la fourniture d'assistance en cash, qui a vocation à être dépensée par les bénéficiaires sans justification ni restriction (encadré 1). L'OIM continue également à utiliser le contrat d'adhésion introduit l'an dernier à l'étape d'orientation dans le but de minimiser les abandons en cours de route. **Malgré ces mesures de mitigation, l'OIM Mali continue toutefois d'enregistrer de nombreuses pertes dans le suivi de ses bénéficiaires après le premier entretien d'orientation.** L'option de fournir une carte SIM aux bénéficiaires à leur arrivée reste plus complexe à mettre en place au Mali que dans d'autres pays de la sous-région^{xiv}, et de nombreux bénéficiaires ne recontactent pas l'OIM une fois rentrés chez eux. Ces pertes sont partiellement compensées par du bouche à oreille entre migrants de retour qui permet de retrouver des candidats à l'assistance à la réintégration.

L'équipe du projet EJOM s'efforce d'adapter son approche d'orientation pour mieux faire coïncider son appui aux PME sélectionnées avec la demande du marché. Les bénéficiaires d'EJOM indiquent la filière de leur choix dans leur dossier de candidature au projet. Quatre filières sont disponibles : horticulture, artisanat utilitaire, agro-alimentaire, et gestion des déchets. Si le changement de filière en cours de projet est en théorie possible, il est en pratique compliqué car les différentes filières ne sont pas prises en charge par les mêmes partenaires. Pour les PME appuyées, une réflexion est en cours à la suite du constat d'une saturation rapide du secteur de la gestion des déchets, préfigurant moins de débouchés pour cette filière. EJOM a donc commissionné une enquête afin de mieux cerner la demande du marché dans ce secteur, et envisage de soutenir moins de PME dans cette filière (cible initiale = 100) pour en contrepartie en sélectionner davantage sur les trois autres.

Les référencement de migrants de retour de l'OIM vers le projet EJOM, qui représente un débouché pertinent pour les bénéficiaires concernés, n'ont pas progressé à un rythme satisfaisant. Plusieurs enjeux associés avaient déjà été identifiés au cycle 1 (décalage de calendrier en raison des campagnes annuelles de recrutement pour EJOM, communication insuffisante entre les deux PMO, qualité insuffisante des dossiers présentés par les migrants de retour référencés par l'OIM, saturation de certaines filières choisies par les bénéficiaires, etc.). Si une communication renforcée tardivement entre les deux PMO a permis davantage de référencement en dernière année de mise en œuvre (total inférieur à 300), aucun mécanisme de référencement formalisé n'a été mis en place et le projet EJOM n'a pu enregistrer que 7,5% (652) migrants de retour parmi ses bénéficiaires (cible : 15%).

3.2.5. Formation professionnelle

Les migrants de retour pris en charge par l'OIM Mali peuvent suivre une formation professionnelle soit dans un centre de formation partenaire de l'OIM (ECICA, CFPM, BERD, etc.), soit à travers un référencement vers le programme EJOM, et, à l'avenir, vers le programme ARCHIPELAGO.

L'OIM Mali continue de nouer des partenariats avec des centres de formation professionnelle à même d'absorber de larges cohortes de bénéficiaires. Cet effort s'est poursuivi depuis le cycle 1 et une douzaine de nouveaux centres de formation professionnelle sont en cours de contractualisation afin d'élargir l'offre dans les zones concentrant le plus de retours (Bamako, Kayes). Les bénéficiaires reçoivent une allocation de vie durant les formations (45 000 FCFA/mois soit environ 70 EUR) ainsi qu'un dédommagement pour le transport (1 500 FCFA/jour soit ~2,30 EUR), élément considéré comme essentiel par l'ensemble des acteurs interrogés afin de minimiser les abandons en cours de route. Les nombreux partenariats établis permettent d'offrir une palette de filières diversifiée : la quasi-totalité (94) des 96 répondants du cycle 3 dont la formation a été appuyée par l'OIM a pu choisir parmi une liste de différentes formations, et plus des deux tiers (68) ont pu suivre leur premier choix. **L'OIM n'a malheureusement pas réussi à impliquer durablement dans ce processus les agences nationales telles que l'APEJ** (expérience infructueuse en 2018 et blocage administratif du côté de l'agence) **ou l'ANPE**, qui devrait néanmoins être sollicitée de nouveau dans l'optique de faciliter des placements en entreprise (démarche amorcée en 2019 et interrompue en raison du COVID-19).

La plupart des partenaires de l'OIM Mali ont adapté leurs modules de formation au profil des migrants de retour. Etant donné le niveau d'éducation généralement plus faible que celui de leur public traditionnel, certains partenaires ont raccourci les cursus, rajouté des modules d'initiation voire d'alphabétisation, et accentué l'aspect pratique des formations dispensées aux bénéficiaires référés par l'OIM. Si certaines structures avaient déjà l'habitude de travailler avec des jeunes non scolarisés (ex : CFPM), les sessions de sensibilisation des formateurs au soutien psycho-social se sont révélées utiles étant donné les parcours souvent traumatiques des migrants de retour.

La présence de l'APEJ dans le consortium EJOM a facilité une reprise rapide des formations interrompues pendant la crise du COVID-19. Les 8 620 bénéficiaires du projet, répartis en trois cohortes, ont tous complété leur formation en compétences de vie et entrepreneuriat ainsi que leur formation technique. Les formations suspendues en raison de la situation sanitaire ont repris dès juin 2020 grâce à un appui de l'APEJ auprès du MEFP, permettant d'assurer une continuité pour les jeunes concernés.

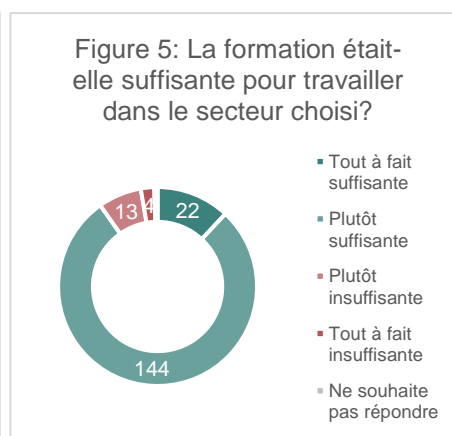
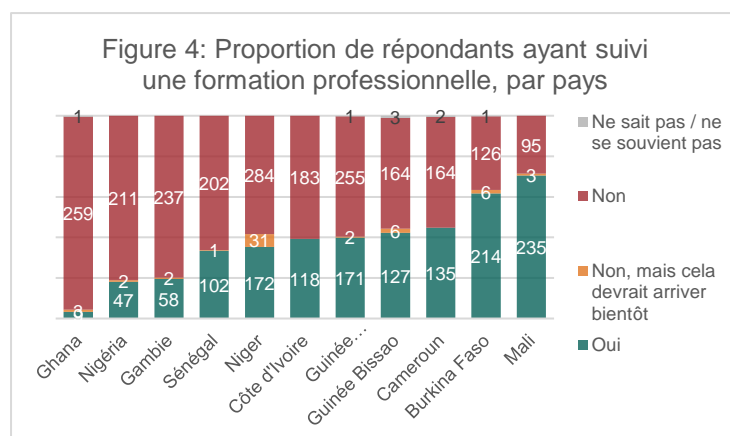
Le risque associé à la courte durée (5 jours) des formations techniques dispensées par EJOM, mentionné au cycle 1 et dans l'évaluation à mi-parcours du projet, ne semble pas avoir négativement impacté le succès des bénéficiaires. Parmi les 84 jeunes formés par EJOM interrogés au cycle 3, la quasi-totalité (82) a compris l'intégralité ou la plupart de la formation, et considère la formation suivie comme plutôt ou tout à fait suffisante pour travailler ensuite dans le secteur choisi. Ceci peut en partie s'expliquer par la qualité des formateurs et des manuels élaborés, constatée lors de la visite de sessions de formation. **Néanmoins, si la grande majorité (137) des 180 des bénéficiaires formés par l'OIM – qui propose des formations à durée variable (de quelques jours à plusieurs mois – voir annexe 8) – et EJOM se dit satisfaite ou très satisfaite de sa formation, en rallonger la durée fait partie des principales pistes d'amélioration évoquées** (19 réponses).

L'équipe du projet ARCHIPELAGO, qui vise à proposer des formations professionnelles dans des filières susceptibles de générer une forte valeur ajoutée au niveau local, travaille à l'établissement de partenariats permettant de maximiser l'impact des formations disponibles. Une étude préliminaire a permis de sélectionner deux filières principales (boucherie et mécanique), et une mission de diagnostic a été conduite fin octobre 2020 afin de confirmer les besoins des entreprises opérant dans ces deux secteurs, pour un démarrage début 2021. Les critères d'éligibilité restent à préciser mais l'offre inclura des formations initiales (adaptées au profil de certains migrants de retour), des formations avancées pour ceux ayant une expérience préalable, ainsi qu'une étape de placement

et orientation post-formation. Un protocole de collaboration est en cours d'élaboration avec l'OIM Mali, dans le but d'inclure 180 migrants de retour parmi les bénéficiaires d'ARCHIPELAGO. Différentes approches adoptées dans d'autres pays, avec ou sans partage de données par l'OIM (voir rapports TPML Ghana et Sénégal) sont en cours d'examen. Un second partenariat est en cours de discussion pour inclure 90 bénéficiaires de l'OFII.

La tendance de certains bénéficiaires à surévaluer leurs capacités à exercer un métier a conduit l'OIM à mettre en place un système de vérification des compétences. Cette tendance observée, pouvant s'expliquer par une crainte de ne pas recevoir d'assistance en l'absence de qualifications, crée ainsi un risque d'échec de la réintégration^{xv}. Dans un bon exemple d'adaptabilité, l'OIM a donc introduit un système de vérification des compétences déclarées auprès d'experts du secteur, afin de pouvoir réorienter les bénéficiaires vers une formation si nécessaire.

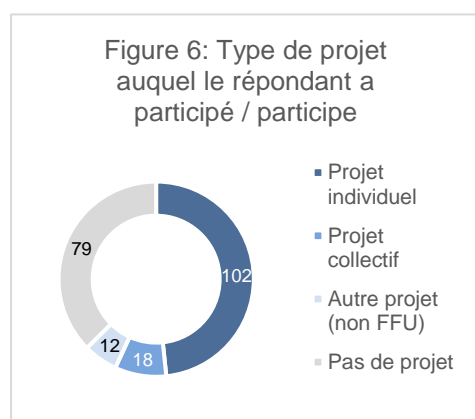
Malgré des efforts importants réalisés par les deux PMO en matière de formation professionnelle, l'insertion des bénéficiaires sur le marché du travail reste l'un des défis principaux du processus. L'enquête conduite par Altai Consulting place le Mali en tête au niveau régional en ce qui concerne la proportion de répondants ayant suivi une formation professionnelle : c'est le cas de 70% de nos répondants maliens (235), contre une moyenne régionale de 38% (figure 4). Bien que la quasi-totalité (93%) des répondants formés estime la formation reçue plutôt ou tout à fait suffisante pour travailler ensuite dans le secteur concerné (figure 5), et que 71 bénéficiaires aient reçu des certificats pour faciliter leur employabilité, les débouchés professionnels au Mali et les secteurs en capacité d'absorber de nombreux jeunes restent limités. L'OIM et EJOM ont également misé sur l'entrepreneuriat et un appui à des projets individuels, collectifs et communautaires comme débouchés pour ces formations.



3.2.6. Projets individuels, collectifs et communautaires

Les quelques référencement effectués par l'OIM Mali n'ont pas suffi à rattraper le retard accumulé dans l'appui aux projets des bénéficiaires. Si une meilleure coordination entre l'OIM et la SNV lors de la sélection de la troisième cohorte du projet EJOM a permis le référencement de 249 migrants de retour vers ledit projet, beaucoup sont encore en attente. Parmi les 11 111 Maliens de retour ayant débuté leur processus de réintégration à la date de juillet 2020, 10 131 avaient commencé à bénéficier d'une assistance économique et seuls 4 803 avaient terminé leur réintégration^{xvi}. Parmi les 115 bénéficiaires de l'OIM interrogés au cycle 3, seuls 58 avaient reçu un appui à projet à la date de l'enquête, plus de la moitié desquels (37) l'avaient attendu entre six mois et deux ans. Ces délais renforcent la frustration des bénéficiaires, dont les besoins économiques sont souvent immédiats. Moins de la moitié (26) des répondants appuyés dans leur AGR par l'OIM se disent satisfaits ou très satisfaits de cette assistance ; les principales pistes d'amélioration mentionnées étant comme au cycle 1 une augmentation des financements (10), un meilleur suivi des projets (7) et un déblocage plus rapide des fonds (3).

Le retard dans le décaissement des fonds des kits du projet EJOM continue de faire partie des principales sources de mécontentement de ses bénéficiaires. Parmi les 59 répondants du cycle 3 ayant bénéficié d'un appui à projet de la part d'EJOM, plus d'un quart (17) ont rapporté avoir attendu plus d'un an pour recevoir leur kit³. A la date de début mars 2021, près des trois quarts (6 451) des jeunes appuyés par EJOM avaient reçu la première tranche de leur kit (70% soit 210 000 FCFA). Afin de pallier le risque que certains jeunes disparaissent après réception de la première tranche – en dépit de l'incitation d'un financement pour monter une PME si le plan d'affaires est prometteur – un effort additionnel a été fourni en matière de suivi (voir section 3.3). Le montant alloué est également source d'insatisfaction : plus de la moitié (34) des 59 répondants le jugent insuffisant.



Si l'OIM et EJOM encouragent le regroupement des bénéficiaires en projets collectifs, certains partenaires semblent peu convaincus par cette approche. EJOM encourage les regroupements entre bénéficiaires pour permettre l'achat de matériel plus important grâce à un kit de démarrage commun. Les centres de formation partenaires de l'OIM Mali ont également indiqué avoir reçu des instructions similaires. Pour autant, certaines de ces structures ont exprimé des réserves quant à la durabilité de tels regroupements (artificialité du processus, intérêts divergents, tensions possibles) – une alternative suggérée étant l'établissement d'une coopérative afin d'augmenter les

chances pour les bénéficiaires de recevoir des financements additionnels, au-delà de l'appui fourni par l'OIM, de la part de potentiels partenaires désireux de venir renforcer des structures déjà formalisées. **En pratique, les projets collectifs restent pour l'instant minoritaires, et le retour des bénéficiaires interrogés est mitigé.** Seuls 18 des 120 répondants du cycle 3 ayant reçu un appui à projet ont indiqué faire partie d'un projet collectif (figure 6). Parmi eux, seuls deux se sont dit insatisfaits du projet, et deux ont mentionné des tensions au sein du groupe. En revanche, les participants au FGD à Gorikopela ont exprimé leur insatisfaction due au décalage entre ce qui leur avait été communiqué par l'OIM au Niger (projets individuels) et l'assistance proposée par l'OIM Mali (projets collectifs fortement encouragés).

L'approche communautaire déployée par l'OIM au niveau sous-régional a rencontré peu de succès au Mali. Aucun projet communautaire n'est en cours dans le pays et les contraintes principales évoquées lors du cycle 1 (divergences d'intérêts, contrainte géographique due à des villages éloignés les uns des autres et peu de localités enregistrant suffisamment de retours simultanés, etc.) restent valables. Confier à la fois le choix du secteur d'activité et la sélection des bénéficiaires à des acteurs bien implantés localement, comme cela avait été fait dans le cadre des gros projets communautaires (total de 1 200 bénéficiaires) mis en œuvre dans le cadre du MRRM^{xvii} entre février et août 2017 pour des migrants maliens revenus du Niger, pourrait constituer une option pour surmonter ces obstacles. Les ONG impliquées dans leur mise en œuvre (Human Help à Kayes et CSPEEDA à Koulikoro), interrogées, ont exprimé leur frustration vis-à-vis de l'appui insuffisant apporté par l'OIM à ces projets pilotes, pourtant prometteurs et appréciés par les communautés. L'OIM Mali indique toutefois avoir identifié un risque quant à la durabilité de tels projets, principalement en raison des souvent longues distances entre ceux-ci et le lieu de résidence des bénéficiaires, poussant ces derniers à abandonner en cours de route.

L'effort fourni par EJOM au niveau du processus de recrutement des jeunes permet d'espérer un impact positif sur la durabilité des 20 fermes communautaires^{xviii} prévues pour démarrer leurs

³ Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer ces délais selon EJOM : réorganisation des formations en convois (trois cohortes entrant en formation lors de la même période) ; suspension temporaire des formations et du paiement des kits en raison de la pandémie de COVID-19 ; paiement de la deuxième tranche déclenché souvent sur initiative du bénéficiaire qui rentre en contact avec l'animateur pour que celui-ci vienne vérifier la bonne utilisation de la première tranche.

activités début 2021. Un ralentissement dans le travail d'aménagement des fermes horticoles en raison du COVID-19 est venu s'ajouter au retard existant dû aux contraintes liées à l'acquisition des terrains dans les régions de Kayes, Koulikoro et Gao. Les coopératives associées ont déjà pour la plupart été créées et les bénéficiaires formés. Les appels à candidatures ont été diffusés à travers des réseaux locaux incluant les autorités administratives, associations socio-professionnelles, GIE, associations de jeunes, responsables communaux, etc., favorisant l'appropriation locale.

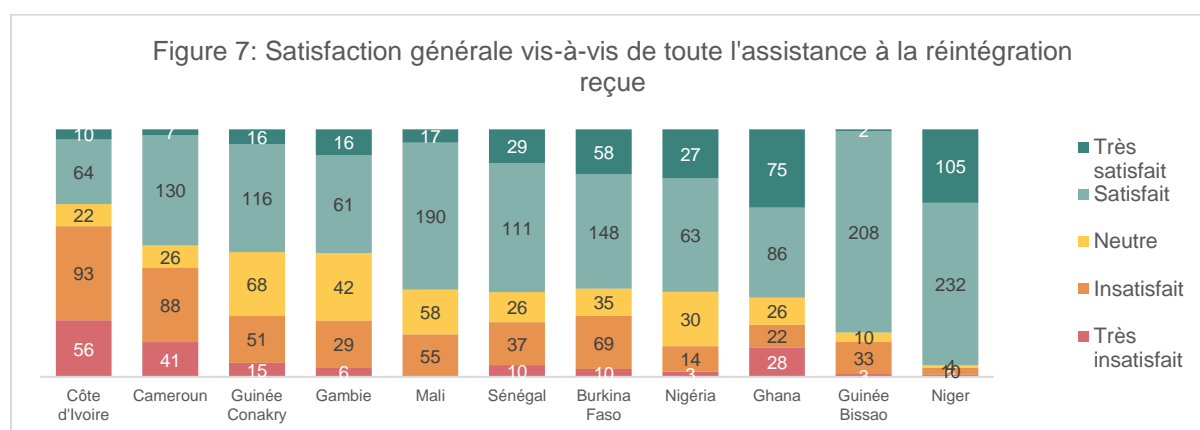
EJOM a avancé sur sa composante d'appui aux PME, tout en adaptant son approche en cours de route pour mieux prendre en compte les dynamiques de marché et s'adapter dans le contexte du COVID-19. Début mars 2021, 356 PME (sur une cible de 400) avaient été sélectionnées pour recevoir un appui, afin de pouvoir ensuite recruter des bénéficiaires après leur formation (11% de la cible d'emplois créés par le projet). Comme mentionné précédemment, la réévaluation des quotas par secteur en cours de projet a souligné la capacité d'adaptation du consortium (voir section 3.1.4). Un partenariat suggéré par la DUE avec l'incubateur Kabako a par ailleurs été établi et financé sur le budget d'EJOM afin d'ouvrir un appel à projets pour huit solutions innovantes portées par des PME dans le but d'atténuer l'impact du COVID-19 sur l'économie locale.

Les mécanismes d'accès au crédit qui permettraient d'augmenter la durabilité de ces PME restent néanmoins à mettre en place. Cet aspect, qui fait également partie des recommandations de l'évaluation à mi-parcours du projet, reste peu développé, principalement en raison des garanties exigées par les banques et institutions de microfinance, que les bénéficiaires peinent à fournir.

3.3. IMPACTS DE L'ASSISTANCE A LA REINTEGRATION

3.3.1. Satisfaction générale vis-à-vis de l'assistance à la réintégration

Les Maliens de retour sont majoritairement satisfaits de l'assistance à la réintégration fournie par les PMO. Parmi les 320 bénéficiaires d'une assistance à la réintégration interrogés au Mali aux cycles 1 et 3, une nette majorité (207) indique en être satisfaite (190) ou très satisfaite (17). Les principaux effets positifs associés à cette assistance mentionnés par les répondants sont les compétences professionnelles (248 réponses), un gain de confiance en soi (203), ainsi qu'une situation financière améliorée (109).



L'enquête conduite par Altai Consulting place le Mali en septième position parmi les pays de la sous-région en matière de satisfaction générale vis-à-vis de toute l'assistance reçue, avec un taux de 65% contre une moyenne régionale de 63% (figure 7). Ceci diffère de la tendance identifiée par l'OIM qui place le Mali en première position au niveau régional avec un niveau de satisfaction de plus de 99% - l'OIM estime toutefois qu'un biais de désirabilité (enquêtes conduites par le personnel OIM) peut expliquer ce taux anormalement élevé^{xix}.

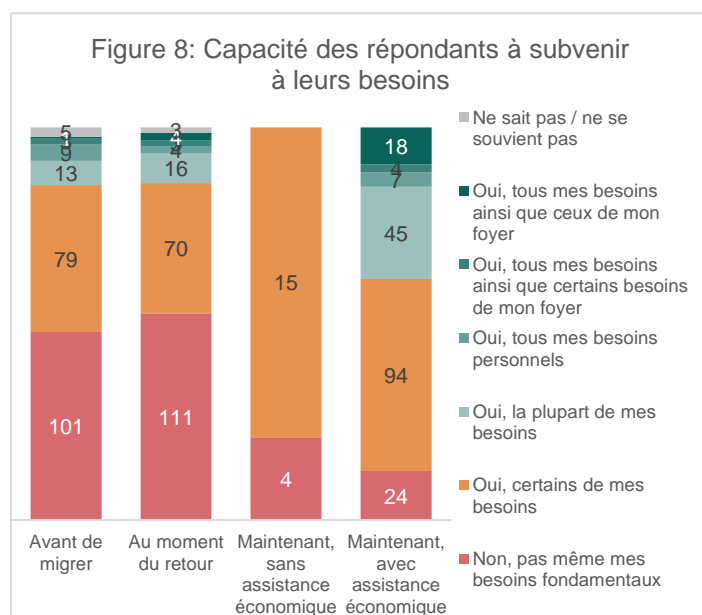
3.3.2. Situation professionnelle

Notre enquête suggère que la réception d'une assistance à la réintégration économique améliore la situation professionnelle des bénéficiaires. Le nombre de répondants sans emploi a diminué (de 34 à 17) quand le nombre de répondants employés à plein temps ou à temps partiel a nettement augmenté (de 94 à 130) dans l'intervalle pré-migration et post-réception d'une assistance à la réintégration. Notre enquête ne montre pas de différence significative entre les répondants appuyés par l'OIM et ceux appuyés par EJOM. On note en revanche que le taux d'inactivité est plus important parmi les bénéficiaires ayant seulement bénéficié d'une formation (16%) que parmi ceux ayant bénéficié d'une formation ainsi que d'un appui à projets (4,5%).

Le soutien financier et/ou à l'emploi restent les principaux besoins d'appui identifiés (mentionnés par respectivement 95% et 30% des répondants) qu'ils aient ou non bénéficié d'une assistance économique. On note en revanche une différence au niveau du besoin de formation : la demande est plus forte (32%) parmi ceux n'ayant pas reçu d'assistance économique que chez les autres (6%), suggérant un impact positif des formations dispensées par l'OIM et EJOM.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact relativement modéré sur l'activité professionnelle des répondants interrogés au Mali. Moins de la moitié (83) des 211 bénéficiaires rencontrés ont rapporté un impact négatif dû au COVID-19 sur leur activité ; la plupart d'entre eux (78) ayant observé un ralentissement dans leur activité et non un arrêt complet. Notre enquête suggère que le Mali a été relativement épargné à cet égard par rapport à l'ensemble de la sous-région, où la proportion des bénéficiaires dont l'activité professionnelle a été négativement impactée est proche des deux tiers.

3.3.3. Autonomisation économique



La réception d'un soutien économique semble améliorer la capacité des répondants à subvenir à leurs besoins. Les données de l'enquête conduite par Altai Consulting suggèrent (figure 8) que la proportion de répondants en mesure de subvenir à tous ou la plupart de leurs besoins et/ou de ceux de leur famille est plus élevée après réception d'un appui économique (38%) qu'immédiatement après leur retour au Mali (13%) et avant leur migration (13%). Parmi ceux n'ayant reçu aucune assistance à la réintégration, la proportion est de zéro.

La plupart des répondants restent toutefois dans une situation

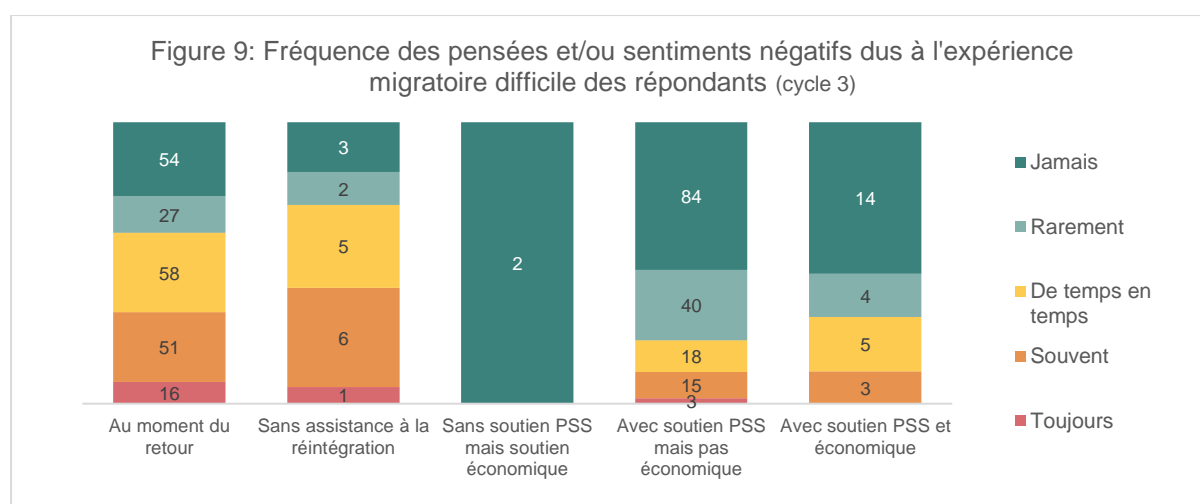
financière précaire et estiment que l'assistance à la réintégration n'a pas eu d'influence positive sur leur situation financière. Une part importante (108) des 196 bénéficiaires d'une telle assistance interrogés au cycle 3 considère que celle-ci n'a peu voire pas du tout amélioré leur situation financière, sans différence notable entre les répondants appuyés par l'OIM et ceux appuyés par EJOM. Ceci peut partiellement s'expliquer par la situation particulière dans laquelle se trouvent de nombreux migrants de retour : aux difficultés financières 'classiques' (manque de formation, opportunités d'emploi limitées, etc.) se superpose souvent la question de l'endettement des migrants qui ont, pour beaucoup, emprunté de l'argent à leur entourage afin de financer leur projet migratoire. Au-delà de l'aspect financier, les observations rapportées par notre équipe d'enquêteurs rejoignent les conclusions tirées par l'OIM^{xx} à propos de l'enjeu de la dette migratoire et son impact multi-dimensionnel sur la

réintégration durable des migrants de retour au Mali. En effet, il ressort des discussions avec les bénéficiaires ainsi que divers acteurs communautaires que **cette dette migratoire ne constitue pas seulement une vulnérabilité économique, mais également sociale et psycho-sociale**, en raison du poids moral et culturel qu'elle représente pour un migrant de retour ayant « échoué » dans son projet de migration.

Si certains programmes proposant des subventions plus élevées et un suivi plus rapproché – par exemple les parcours de réintégration offerts par l'OFII (annexe 7) – engendrent une meilleure autonomisation économique, il est important de rappeler l'écart significatif en matière de profils et de nombre de bénéficiaires ainsi que de temps dédié à leur prise en charge : alors que l'OIM doit absorber plus de 17 000 Maliens de retour, l'action de l'OFII concerne, elle, quelques dizaines de bénéficiaires au Mali.

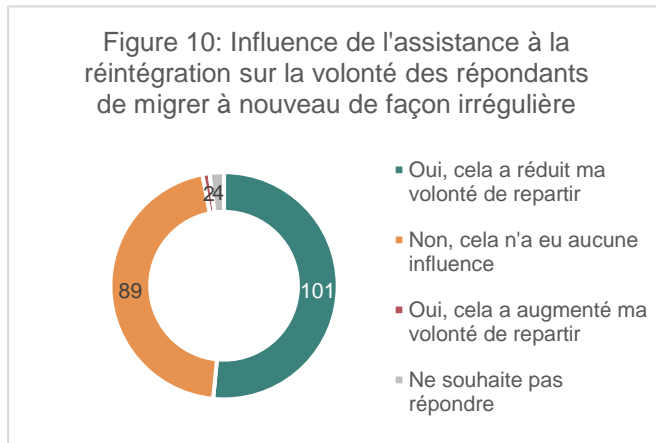
3.3.4. Réinsertion sociale et psycho-sociale

Les tensions rapportées par les répondants avec leur famille et/ou leur communauté au moment de leur retour sont principalement associées à leur échec migratoire. Plus d'un cinquième (22%) des 211 répondants du cycle 3 ont rapporté des tensions avec leur famille au moment de leur retour au Mali. Parmi ceux ayant indiqué une augmentation de ces tensions depuis leur départ en migration, 16 évoquent une stigmatisation due à leur échec migratoire. La proportion de répondants subissant de telles tensions diminue légèrement (17%) au moment de l'enquête, sans lien marqué avec la réception d'une assistance à la réintégration. Les tensions avec la communauté sont moins répandues (16%) et varient peu entre la période pré-départ, le moment du retour au Mali et la date de l'enquête.



La réception d'une assistance à la réintégration semble atténuer les sentiments négatifs associés à l'expérience migratoire difficile des répondants – le plus répandu étant la sensation d'échec (123 réponses) lié à l'expérience migratoire, suivi par la situation financière difficile (54) et la sensation d'avoir perdu du temps (52). Notre enquête (figure 9) montre une diminution nette de la proportion de répondants affectés par de tels sentiments de façon régulière ou permanente entre leur retour au Mali (59%) et la date de l'enquête (26%). Elle suggère également une corrélation avec la réception d'une assistance à la réintégration (qu'elle soit de nature économique ou psycho-sociale), pour laquelle la proportion est faible (22%), tandis qu'elle est de 70% chez ceux n'ayant rien reçu. Cette corrélation reste néanmoins hypothétique, au vu du nombre limité de bénéficiaires (17) n'ayant reçu aucune assistance.

3.3.5. Volonté de réémigrer



L'assistance à la réintégration semble atténuer l'intention de réémigrer, en particulier de façon irrégulière. Parmi les 196 bénéficiaires interrogés au cycle 3 ayant reçu une assistance à la réintégration, une large majorité (123) considère que l'assistance reçue a amélioré leur capacité à rester vivre au Mali, et 101 indiquent que cette assistance a réduit leur désir de repartir par la voie irrégulière (figure 10). La tendance semble moins nette pour ce qui est d'une nouvelle tentative de migration régulière : si un peu moins de la moitié (89)

des 196 bénéficiaires concernés estime que l'assistance a réduit leur volonté de repartir par la voie régulière, 92 estiment qu'elle n'a eu aucune influence à ce sujet, et 11 (5%) indiquent que cette assistance a au contraire augmenté leur volonté de migrer légalement, pouvant refléter une meilleure familiarité avec les options de migration régulière grâce à l'assistance à la réintégration.

3.3.6. Perspectives

Face à un afflux de retours largement supérieur aux prévisions initiales, l'OIM Mali s'est efforcée de fournir une assistance immédiate à un maximum de migrants, tout en tâchant d'offrir des opportunités de réintégration pérennes aux Maliens de retour. Etant donné la nature difficilement conciliable de ces deux approches, l'OIM a rencontré des difficultés quant aux objectifs de durabilité de la réintégration des bénéficiaires. En plus des défis relatifs à l'urgence des besoins exprimés par de nombreux bénéficiaires et leurs attentes élevées, l'ampleur de l'effort à fournir dans un temps limité n'a malheureusement pas poussé l'OIM Mali à nouer suffisamment de partenariats de façon à externaliser certaines composantes de l'assistance à la réintégration. Les opportunités de synergies et référencements ont également été insuffisamment concrétisées. Ceci a contribué à renforcer une situation de déséquilibre dans laquelle l'OIM effectue en interne de nombreuses tâches (orientation des bénéficiaires, achat de kits, suivi, etc.) à la périphérie de son mandat sans nécessairement disposer du personnel et des ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Les difficultés rencontrées ont nécessairement limité la durabilité de la réintégration proposée, et contribué à renforcer les frustrations de certains partenaires gouvernementaux quant à l'approche adoptée : faible implication nationale et trop peu de partenariats qui permettraient de pérenniser le processus. L'introduction récente d'une assistance en cash dans le contexte du COVID-19 représente une alternative intéressante dans cette perspective.

3.4. SUIVI-EVALUATION (S&E)

Après un commencement tardif des activités de S&E, l'OIM Mali utilise désormais les outils harmonisés à l'échelle régionale. Deux assistants S&E supplémentaires ont été recrutés et les enquêtes de suivi, de satisfaction, et de durabilité de la réintégration sont réalisées à travers des questionnaires standardisés selon une chronologie prescrite au niveau régional. La transition au système MiMOSA est terminée depuis début 2020. L'utilisation d'outils standardisés ne semble pas poser de problème au Mali, grâce aux formations dispensées par le bureau régional aux assistants S&E et aux assistants de réintégration et protection qui rentrent les données sur MiMOSA. Plusieurs enquêtes additionnelles ont été réalisées au Mali dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en particulier sur l'assistance fournie dans les centres d'accueil (migrants en transit bloqués longtemps au

Mali en raison de la fermeture des frontières) et sur les retours volontaires dans le contexte de crise sanitaire (vols spéciaux). Altai Consulting n'a en revanche pas eu accès aux résultats de ces enquêtes.

Le système de redevabilité envers les bénéficiaires de l'OIM Mali pourrait être renforcé. Actuellement, il existe une hotline ainsi que des boîtes à suggestions dans les centres d'accueil pour recueillir les plaintes des bénéficiaires, qui sont traitées en fonction de leur niveau de 'gravité', souvent par des interlocuteurs différents. Comme l'ont souligné plusieurs acteurs interrogés, un système formalisé de réception et traitement des plaintes et suggestions permettrait une résolution plus rapide et une meilleure redevabilité envers les migrants. **Les structures étatiques sont pour l'instant peu impliqués dans le suivi des projets de réintégration.** Ceci pourra être amélioré grâce au travail fourni par l'OIM pour réhabiliter deux bâtiments à Kayes et Gao qui auront vocation à servir d'antenne de la DGME pour le suivi de la réintégration des migrants de retour dans ces zones.

Plusieurs obstacles relevés au cycle 1 dans le système de suivi-évaluation du projet EJOM ont été surmontés. Le recrutement d'un assistant S&E et d'animateurs supplémentaires pour le suivi des activités sur le terrain a permis de remédier au manque de personnel ainsi qu'à la répartition géographique inégale des animateurs, qui avait compliqué le suivi dans certaines zones en particulier rurales. Le suivi continue de s'effectuer efficacement sur l'outil AKVO à différentes étapes du parcours des bénéficiaires, avec un effort pour collecter des données dès la réception de la première tranche du kit ainsi que lors de son utilisation, dans le but de minimiser le risque associé à une 'mauvaise' utilisation des fonds. Pour les PME renforcées, la collecte des données se fait lors de la formalisation de l'entreprise ; lors de l'utilisation du financement ; puis plus tard pour évaluer la 'santé' de l'entreprise, avec des conseils fournis par les animateurs EJOM à chaque étape. Un outil similaire de suivi est en cours de développement pour les fermes horticoles. L'évaluation à mi-parcours (mars 2020) a compensé l'absence d'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires cette année ; elle est d'ailleurs venue confirmer les tendances déjà identifiées par l'équipe du projet.

Le consortium EJOM prévoit plusieurs activités afin d'améliorer les processus de capitalisation et de redevabilité envers les bénéficiaires. Un atelier de capitalisation est prévu avec des jeunes ayant développé une AGR avec succès grâce à l'appui du projet, afin de recueillir leur témoignage et d'identifier les principaux facteurs de réussite. Il est également prévu de contacter certains bénéficiaires ayant abandonné en cours de projet, afin d'identifier les raisons possibles de ces abandons et d'en tirer des leçons pour la suite. Altai Consulting a, sur la demande de la SNV, contribué au questionnaire prévu pour cette dernière activité.

3.5. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES ISSUES D'AUTRES PAYS

3.5.1. Recommandations

A budget constant

- **OIM : Améliorer le processus de redevabilité envers les bénéficiaires :**
 - o **Organiser un atelier de capitalisation sur les expériences réussies** impliquant certains bénéficiaires afin d'identifier les facteurs de succès dans le processus de réintégration.
 - o **Effectuer une enquête auprès des jeunes ayant abandonné en cours de route** afin d'identifier les obstacles et raisons d'échec.
 - o **Mettre en place un système formalisé de réception et traitement des plaintes** à la fois dans les centres d'accueil et lors du processus de réintégration.
- **OIM : Travailler à faciliter et fluidifier les procédures de déblocage des paiements vers les partenaires de mise en œuvre** à la fois dans le domaine de la formation professionnelle et la gestion des centres de transit, afin d'éviter des délais et avances de frais qui compliquent la prise en charge des bénéficiaires par les partenaires disposant de ressources limitées.

- **OIM : Etablir un suivi régulier permettant de tirer des conclusions sur l'utilisation du cash** dans l'assistance à la réintégration. La pandémie de COVID-19 et les mesures associées ont fourni une opportunité de tester l'appui en cash, qui devrait être rigoureusement évalué afin de déterminer s'il est pertinent de le généraliser au-delà d'une initiative ponctuelle.
- **OIM : Dans le cadre d'une éventuelle extension de l'assistance en cash au-delà d'un appui ponctuel dans le cadre du COVID-19, envisager plusieurs mesures afin de pallier les risques identifiés.** Notamment : renforcement du suivi-accompagnement des bénéficiaires ; échelonnage des versements après vérification de l'utilisation de la première tranche ; profilage approfondi des bénéficiaires potentiels.
- **OIM : Afin de renforcer la réussite des projets individuels, collectifs ou communautaires, les mesures d'atténuation suivantes sont envisageables :**
 - o Inciter les bénéficiaires à épargner une partie des per diem qui leur sont donnés pendant la formation pour compléter le kit d'installation et démarrer un fonds de roulement (possibilité de donner une subvention supplémentaire à ceux qui auront réussi à épargner un certain taux de leur pécule)
 - o Mettre en lien les différents projets pour créer des chaînes de valeur et des débouchés aux différents projets mis en œuvre (possibilité également de recycler les compétences d'un bénéficiaire qui souhaiterait changer de formation en cours de processus de réintégration)
 - o Mettre en place un système de garants pour limiter les risques de vols
 - o Faciliter l'accès au financement (rapidité de remboursement et garanties), notamment pour les petites structures qui ont peu de fonds de roulement et de garanties financières
- **OIM : Etant donné l'importance du phénomène lié à la dette migratoire, accentuer les efforts afin de proposer des activités générant rapidement un revenu**, permettant aux bénéficiaires de commencer à rembourser leur dette et subvenir aux besoins de leur entourage, **et continuer les efforts amorcés en matière de soutien social** (médiation familiale) **et psycho-social**, afin de lutter au mieux contre la stigmatisation que peuvent subir certains migrants de retour dans leur communauté.
- **OIM : Organiser des ateliers périodiques permettant la remontée d'information et l'échange d'expériences entre acteurs** (autorités nationales et locales, OIM, partenaires terrain, bénéficiaires), sur le modèle des *Participatory Project Monitoring Meetings* (PPMM) organisés par l'OIM dans la région Corne de l'Afrique. Dans les rapports de l'OIM, partager davantage de résultats des enquêtes de suivi et de durabilité de la réintégration et approfondir l'analyse des difficultés rencontrées et pistes de solutions.
- **EJOM : Mettre en place un suivi régulier et systématique des fermes horticoles** afin de maximiser l'impact de ces projets et minimiser les risques associés au regroupement de 30 bénéficiaires par ferme (répartition inégale des tâches, tensions dans le groupe, etc.) et résoudre les problèmes efficacement dès le démarrage des activités.
- **Caritas / Croix-Rouge : établir dès le démarrage des activités des mécanismes de coordination efficaces.** Les actions prévues exigeront une coordination efficace à la fois entre membres du consortium et avec d'autres PMO comme l'OIM qui offrent un soutien similaire en matière de protection dans certaines régions du Mali. La présence de plusieurs partenaires dans certaines zones (Kayes, Tombouctou) rend un bon niveau de coordination indispensable pour éviter des redondances dans la mise en place de mécanismes de protection pour les individus les plus vulnérables.
- **ARCHIPELAGO : capitaliser sur l'expérience de la CMA Finistère au Sénégal** afin d'envisager une réplique du protocole de collaboration signé avec l'OIM Sénégal pour mettre en place un mécanisme de référencement des bénéficiaires de l'OIM Mali.

- Conduire une étude détaillée sur le système de placement d'emplois prévu afin de pouvoir tirer des conclusions sur l'efficacité d'un tel système par rapport à l'appui à des AGR individuelles et/ou collectives, et envisager sa réplication par d'autres partenaires pour améliorer l'employabilité des bénéficiaires.

Dans le cadre d'une augmentation des ressources allouées

- **OIM : Mettre à profit le temps passé dans les centres d'accueil / de transit** dans lesquels certains migrants séjournent plusieurs semaines voire mois.
 - Envisager de **mettre à disposition des modules standardisés** (dans la sous-région) de quelques semaines, sur le thème 'compétences de vie' / 'réarmement moral' (compétences transférables) qui permettraient de gagner du temps lors du processus de réintégration ainsi que d'occuper les migrants souhaitant rester actifs lors de leur séjour dans ces centres. Ces modules pourraient être financés par le pays d'origine ou sur des fonds régionaux et représenteraient les premières étapes du processus de réintégration. Recommandation suggérée par les partenaires de l'OIM qui gèrent les centres d'accueil (AJDM).
 - Capitaliser sur l'expérience de structures comme l'ENDA qui dispose d'un **centre de formation professionnelle dans lequel les migrants en transit peuvent se rendre** afin de bénéficier d'une 'initiation' pour préparer leur projet professionnel / de réintégration avant leur retour dans leur pays d'origine.
- **OIM : Explorer les pistes d'accès au crédit** et de partenariats avec des institutions de microfinance afin d'augmenter la durabilité des initiatives de soutien aux AGR (voir ci-dessous pour des bonnes pratiques d'autres pays).
- **OIM : Mettre en place un suivi plus ambitieux des bénéficiaires et de la durabilité de leurs projets de réintégration** afin de capitaliser au maximum sur les leçons apprises de la cohorte très importante prise en charge dans le cadre de l'IC UE-OIM au Mali. Cela pourrait par exemple prendre la forme d'un suivi d'environ 20% des migrants accompagnés, réintégré dans toutes régions et tous secteurs confondus, sur la base du volontariat, auxquels serait administrée une enquête de suivi annuelle, pour une durée de trois ans.

3.5.2. Bonnes pratiques issues d'autres pays

- Au Burkina Faso, en Guinée, en Guinée-Bissau et au Nigeria, **fourniture d'un téléphone portable et d'une carte SIM** à tous les migrants de retour à leur arrivée dans le pays afin de garder contact avec eux plus facilement.
- **Au Nigéria, en Gambie et en Côte d'Ivoire, l'OIM a facilité la mise en place de mécanismes de soutien psycho-social par les pairs** : des " groupes de discussion " ont été créés entre les migrants de retour récents et les migrants qui sont rentrés plus tôt. En Guinée, l'association nationale de migrants de retour OGLMI, créée avec le soutien de l'OIM, fournit également ce type de soutien par les pairs. Les migrants sont bien placés pour s'entraider en raison de leurs expériences communes, et cette approche d'auto-assistance favorise l'appropriation locale et réduit la dépendance vis-à-vis des capacités et des financements extérieurs.
- **Au Cameroun, l'OIM a offert à 15 agents du ministère de la Jeunesse six sessions de renforcement des capacités dans le but de les former à l'identification des besoins psychosociaux.** Comme ces 15 agents se sont consacrés au conseil en réintégration des migrants de retour, l'identification des besoins PSS a pu se faire à différentes étapes du processus de réintégration, et pas seulement à l'arrivée, car les besoins PSS peuvent évoluer avec le temps. Le ministère des Affaires Sociales a aussi dédié 4 de ses agents pour fournir aux migrants de retour un soutien social et psychosocial permanent. L'OIM a également essayé de s'appuyer sur les structures décentralisées du Ministère pour atteindre les bénéficiaires

éloignés. Cette décision a été rentable pour l'OIM et a permis de renforcer l'appropriation nationale du soutien social et psychosocial.

- Au Nigéria, au Burkina Faso et en Guinée, des activités de **Cash For Work** ont été organisées par l'OIM afin que les migrants de retour puissent bénéficier d'un revenu temporaire avant le début du processus de réintégration (Nigéria : uniquement pour les projets communautaires). En **Guinée**, ENABEL a organisé des **chantiers à forte intensité de main-d'œuvre**, qui aident les bénéficiaires à répondre à leurs besoins immédiats, leur fournissent diverses formations de base ou avancée, et contribuent au développement socio-économique local.
- **En Guinée, l'OIM a commandé un guide d'appui et de référencement** des institutions pertinentes vers lesquelles les gestionnaires de cas de l'OIM et les partenaires peuvent orienter les migrants de retour pour divers types de soutien et de services économiques, médicaux et psychosociaux. En **Gambie**, les PMO financés par le FFU sont allés plus loin et **ont piloté conjointement une plateforme de référence en ligne**, qui répertorie les services et les opportunités correspondant aux différents besoins des migrants de retour et facilite le processus de référencement entre eux et vers les acteurs externes.
- En Guinée (FENU travaillant avec INTEGRA et l'OIM avec Africa First Bank), en Gambie, au Sénégal et au Niger (consortium ENABEL/SNV/AICS), **plusieurs PMO ont facilité l'accès des migrants de retour à la microfinance**. L'OIM Nigéria a fourni un tel soutien à certains migrants de retour avec un financement non FFU. Ce financement supplémentaire est particulièrement pertinent pour les micro-entreprises les plus prometteuses et les plus matures, et complète pertinemment le soutien individuel (limité) monétaire ou en nature budgétisé par l'Initiative Conjointe pour chaque migrant de retour.
- **En Guinée, la DUE organise des réunions mensuelles** au cours desquelles tous les PMO financés par le FFU et impliqués dans la programmation de la réintégration discutent de leurs approches respectives, des progrès réalisés et des leçons apprises, notamment sur la manière de surmonter les obstacles aux référencements.
- Au **Burkina Faso, l'OIM a engagé deux ONG pour renforcer le suivi terrain des migrants de retour** tout au long de leur processus de réintégration, en plus du travail des gestionnaires de cas de l'OIM. Ces ONG étaient en mesure de fournir une assistance supplémentaire aux projets de groupe et de transmettre ou de faire remonter les plaintes à l'OIM lorsque cela était nécessaire. **Au Cameroun, l'OIM a engagé une ONG locale pour mener des activités de suivi après la mise en œuvre du projet**. Cette décision a permis de surmonter les ressources humaines limitées de l'OIM qui entravent souvent la mise en œuvre efficace de ces activités. L'OIM a également encouragé les partenaires nationaux à mener des activités de suivi indépendantes sur leurs propres ressources.
- En **Guinée, l'OIM a mis en place des comités de suivi de proximité (CSP) et de coordination de la réintégration (Unités techniques)** actifs à plusieurs niveaux : national, régional jusqu'aux niveaux décentralisés/locaux, impliquant les autorités nationales et locales, afin de garantir une mise en œuvre et un suivi adéquat de l'aide à la réintégration en général, et des projets collectifs et communautaires en particulier. Ceci est d'autant plus pertinent que les migrants de retour guinéens sont géographiquement dispersés dans tout le pays, ce qui rend plus difficile le contrôle et le suivi des projets et cas individuels.

4. GOUVERNANCE DE LA MIGRATION AU MALI

4.1. DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES ET ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

Le Mali fait partie des premiers pays de la sous-région à s'être doté d'une politique nationale de migration (PONAM), adoptée en 2014. **Ce document ambitieux, s'il constitue un cadre stratégique incontournable pour la gestion des migrations au Mali, n'a pas été accompagné d'efforts soutenus en ce qui concerne sa mise en œuvre.** Les acteurs interrogés s'accordent sur le fait que les structures du Cadre institutionnel de Suivi – Comité de Pilotage, Comité Technique, Cellule de Suivi –, créées par décret en 2016, n'ont pas pleinement rempli leur rôle durant la première moitié d'exécution du calendrier de la PONAM (2015-2019).

L'UE finance plusieurs projets qui contribuent à appuyer la mise en œuvre de ce document stratégique et au renforcement de la gouvernance migratoire au Mali.

L'Action de Coopération Sud-Sud a appuyé le MMEIA dans la réalisation d'une évaluation à mi-parcours de ce plan d'actions, finalisée en mars 2020 afin de mieux cerner les avancées enregistrées et difficultés rencontrées. Des enquêtes auprès d'un échantillon d'OSC, ONG, PMO et acteurs étatiques ont permis d'**identifier plusieurs défis** : faible diffusion des documents stratégiques, manque de communication sur la PONAM et son plan d'actions, faible appropriation par les acteurs nationaux, divergences d'intérêt des parties prenantes sur les dynamiques migratoires, coordination limitée entre PTF opérant au Mali en lien avec différents axes stratégiques du document. La multiplicité des approches et expériences des acteurs concernés (MMEIA, MSAH, MSPC, etc.), ainsi que le manque d'implication de la société civile et du secteur privé empêchent une vue d'ensemble cohérente des différentes actions. Par ailleurs, les aspects abordés dans la PONAM s'adressent principalement aux Maliens de l'étranger, et traitent peu des préoccupations propres aux migrants présents au Mali. Au niveau technique, l'évaluation a notamment mis en lumière le manque d'outils adéquats de planification, coordination, gestion et suivi. **Face à ce constat, le gouvernement du Mali, avec l'appui des PMO, a entamé un processus d'actualisation du plan d'actions pour la période 2020-24**, assorti d'un mécanisme de suivi permettant de renseigner le cadre logique élaboré. Cet atelier s'est tenu à Ségou fin octobre 2020, et le plan d'actions réactualisé devait être validé d'ici la fin novembre 2020 par les autorités.

Dans sa programmation actualisée pour 2021, le projet mis en œuvre par AECID devrait adopter un rôle structurant, centré sur le renforcement des cadres de concertation sur la gouvernance de la migration au Mali. Si l'élaboration de la Stratégie Nationale de Communication, d'Information et de Sensibilisation (voir section 5.3) a indéniablement constitué une étape importante, le MMEIA a pour l'instant utilisé le projet dans un but principalement opérationnel (cofinancement d'activités de sensibilisation) plutôt que stratégique (appui à la mise en œuvre de la PONAM). Ceci devrait évoluer dans la dernière année de mise en œuvre, avec une programmation plus axée sur l'appui institutionnel. Cette action se concentre sur trois niveaux principaux :

- Niveau national : travail à la **redynamisation des cadres de concertation existants** (Comité Interministériel de la Migration, Réseau des Parlementaires Maliens sur la Migration). L'équipe du projet a toutefois soulevé le risque de faible appropriation de ces enjeux, associé au changement fréquent de personnalités politiques dans le contexte malien actuel.
- Niveau régional (Kayes et Sikasso) : travail à l'**intégration et/ou à l'articulation de la thématique migration dans les politiques et programmes de développement local et sectoriel**. Contrairement au niveau national, les partenaires interrogés prévoient un bon niveau d'appropriation favorisé par la relative stabilité des cadres politiques régionaux.

- Niveau local : travail pour une **meilleure implication de la société civile**. Il est prévu de renforcer les capacités de certaines des OSC financées dans le cadre du projet ; AECID travaille également à la mise en réseau de journalistes spécialisés sur la migration.

AECID et l'Action de Coopération Sud-Sud ont collaboré au moment de la réactualisation du plan d'actions de la PONAM, ainsi que sur les questions de formation d'experts sur la migration, et sur l'organisation d'une conférence jointe sur les opportunités d'intégration socio-économique dans la CEDEAO, impliquant les cinq pays membres frontaliers du Mali.

La collaboration entre PMO est toutefois restée informelle, reposant davantage sur des initiatives personnelles plutôt que sur des processus systématiques, confirmant la pertinence du travail initié les partenaires du projet Migration à l'établissement d'un cluster entre PTF sur le thème de la migration. Au-delà des rencontres dans le cadre des comités de pilotage, les synergies sont restées faibles. L'ancrage de divers projets au niveau de ministères différents et le manque d'articulation entre eux renforce l'impression d'un paysage sectoriel encore fragmenté et cloisonné.

4.2. GOUVERNANCE DE LA PROTECTION, DU RETOUR ET DE LA REINTEGRATION AU MALI

4.2.1. Protection des migrants vulnérables

La partie gouvernementale a vu son implication dans la protection des non-nationaux renforcée par l'élaboration d'un Mécanisme de Référence National (MRN) pour les migrants vulnérables maliens et étrangers. Ce document à visée opérationnelle, dont l'objectif final est de transférer la responsabilité du processus de prise en charge au gouvernement malien, viendra remplacer les arrangements informels existants, notamment avec des centres médicaux, l'UNICEF, le HCR, la DNPEF, la DNDS, etc. Altai Consulting n'a pas pu avoir accès au document finalisé récemment, dont l'atelier de validation organisé par l'OIM sous l'égide du MSDS a eu lieu fin janvier 2021. A la fois l'OIM et les partenaires nationaux tels que la DNPEF et la DNDS ont salué une excellente collaboration sur l'élaboration du document. Si les acteurs interrogés reconnaissent l'importance d'assurer la prise en charge des individus vulnérables, à la fois maliens et étrangers en transit sur le territoire, **reste à savoir comment une telle prise en charge pourrait être assumée en l'absence de financements extérieurs.**

Les activités de renforcement des capacités en matière de protection organisées par l'OIM Mali ont été appréciées, à la fois par les acteurs nationaux et les ONG partenaires. De nombreuses formations ont été organisées depuis 2017 par l'OIM, à la fois sur la protection et l'assistance directe aux enfants migrants, et sur la santé mentale et le soutien psycho-social. La partie gouvernementale a salué un effort d'inclure sur ces thématiques transversales non seulement les points focaux nationaux mais aussi les agents des directions régionales déconcentrées, une variété d'acteurs étatiques, ainsi que les OSC et ONG partenaires. En ce qui concerne les ONG qui gèrent les centres de transit, les partenaires rencontrés ont exprimé leur satisfaction quant à la collaboration avec l'OIM et à la qualité des activités de renforcement de capacités dispensées, mais ont exprimé leur frustration quant au retard dans le déblocage des paiements qui complique la prise en charge des bénéficiaires.

4.2.2. Retour et réintégration des migrants maliens

Les autorités nationales sont bien impliquées dans le processus de retour et d'assistance à l'arrivée des migrants au Mali, ainsi que dans les activités de protection des migrants vulnérables. La DNDS et le MMEIA jouent un rôle central dans l'enregistrement des migrants à leur retour au Mali (voir section 3.2.2). La DNDS facilite également l'enregistrement des migrants vulnérables afin qu'ils puissent bénéficier d'une couverture médicale gratuite, et la DNPEF prend en charge les enfants migrants non-accompagnés. **Les POS relatives à l'ARVR adoptées en 2018 ont**

permis de clarifier les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le processus d'assistance au retour et à l'arrivée des migrants. Si le Mali bénéficiait déjà d'une longue expérience en matière d'accueil des migrants, certains partenaires gouvernementaux interrogés ont indiqué qu'une adaptation et validation plus rapide de ces POS au Mali aurait permis de résoudre plus rapidement certains chevauchements entre partenaires institutionnels, et ainsi gagner du temps de mise en œuvre.

Une meilleure coordination avec diverses agences étatiques aurait permis de favoriser la pérennisation des activités de réintégration. Comme évoqué plus haut, l'OIM Mali n'a externalisé que certains aspects de l'assistance à la réintégration, une grande partie du travail étant effectuée en interne : conseil et orientation des bénéficiaires, soutien psycho-social, achat et fourniture des kits, suivi, etc. Malgré plusieurs partenariats avec des centres de formation professionnelle et structures médicales, le processus est resté majoritairement internalisé. Le bon niveau d'appropriation engendré par la présence de l'APEJ dans le consortium EJOM suggère que l'OIM Mali aurait pu capitaliser davantage sur des partenaires nationaux. Les capacités nationales restent néanmoins limitées dans certains domaines, tels que l'appui psycho-social par exemple, ne permettant pas d'identifier facilement des partenaires pour référencement – ceci pourra être amélioré grâce à la cartographie des structures de soutien PSS commanditée par l'OIM en 2020.

Les activités de renforcement de capacités sur la réintégration organisées par l'OIM Mali, malgré leur qualité, sont restées relativement périphériques. Les sessions de formation et sensibilisation à la prise en charge psycho-sociale dispensées à l'attention des partenaires de l'OIM ont été jugées utiles et pertinentes. Plusieurs sessions de renforcement des capacités ont été organisées pour des agents de la DGME et de la DNDS, dans le domaine de l'orientation et du suivi des bénéficiaires. Un appui matériel a également été fourni aux antennes régionales de la DGME, de la DNDS et de la PC, ainsi qu'aux centres de formation partenaires (CFPM, ECICA, COPCC). Pour autant, ces activités sont restées relativement sporadiques, ce qui peut en partie s'expliquer par l'afflux massif de migrants de retour au Mali ayant mobilisé l'OIM depuis le début de l'Initiative Conjointe.

Le principal enjeu qui ressort des entretiens conduits au Mali est l'appropriation limitée du processus de retour et réintégration par la partie gouvernementale, suggérant une faible durabilité des initiatives mises en œuvre. L'ensemble des discussions conduites entre 2019 et 2020 suggère que les programmes de réintégration restent pour l'instant secondaires dans la liste des priorités gouvernementales, par rapport à des initiatives de création d'emploi au sens large, ou de mobilisation des ressources de la diaspora. Le faible nombre de partenariats noués par l'OIM Mali pour externaliser les activités de réintégration et l'implication limitée des acteurs étatiques à plusieurs étapes de celles-ci laissent donc à penser qu'il sera difficile d'envisager une continuité des activités en l'absence de nouveaux financements. Si le MMEIA finance de son côté quelques projets de réintégration, il s'agit d'un nombre réduit par rapport aux énormes cohortes de migrants de retour au Mali pris en charge par l'OIM.

L'absence d'alternatives en matière de migration légale complique encore la présentation d'alternatives à des jeunes désireux de partir à l'aventure. Les discussions engagées pour identifier et proposer de telles opportunités de migration légale étant fondamentalement liées à la question des réadmissions depuis l'Europe, un avancement est difficile étant donné la sensibilité du sujet au Mali, illustrée notamment par la forte mobilisation de la société civile.

4.3. APPUI AUX INVESTISSEMENTS DE LA DIASPORA

Le FFU a permis de soutenir des initiatives appuyant la valorisation des investissements de la diaspora pour contribuer au développement social et économique national, qui fait partie des préoccupations principales du Mali en matière de migration. Cet aspect, constituant l'axe 4 de la PONAM (« valoriser les capacités des diasporas au développement national »), a été souligné à nouveau dans l'évaluation à mi-parcours du plan d'actions comme un enjeu particulièrement décisif.

L’Action de Coopération Sud-Sud, fondée sur un memorandum d’entente bilatéral entre le Mali et le Maroc, **s’inscrit dans un objectif d’apprentissage vis-à-vis des politiques volontaristes menées par le Maroc pour entretenir et faire fructifier les liens avec sa diaspora**. Il s’agit pour le Mali de favoriser et promouvoir les contributions de sa diaspora au développement du pays, ainsi que de renforcer la protection des droits des migrants, fragilisés par les épreuves subies sur les routes migratoires. Sur le premier volet, l’Action a notamment fourni un appui au processus d’évaluation et d’actualisation du plan d’action de la PONAM (voir section 4.1.1). Elle a également prévu deux études : une sur **les mécanismes d’incitation à l’investissement productif**, et une sur la **possibilité de mise en place d’un fonds de garantie pour les projets financés par la diaspora au Mali** (à venir). A la demande du MMEIA, cette dernière étudiera l’expérience du Sénégal, où un tel fonds existe et permet d’encourager l’investissement productif individuel que les banques ne sont pas forcément favorables à financer. Enfin, le volet protection des droits a permis un soutien à deux OSC qui mèneront des actions pour l’intégration locale des migrants de retour (sensibilisation, protection, soutien social et psycho-social) au Mali, notamment dans les centres d’accueil gérés par l’OIM.

Le projet mis en œuvre par l’AFD vient capitaliser sur une expérience préalable. Cette action « Diaspora 2 » s’inscrit à la suite du projet « Diaspora 1 » qui incluait le cofinancement de projets associatifs sur financement AFD, dont la maîtrise d’ouvrage était déjà assurée par la Cellule Technique de Co-développement (CTC). Ce projet avait également financé une cartographie des priorités d’investissement des diasporas maliennes de plusieurs pays (France, Espagne, etc.), dont il s’agit désormais de mettre en pratique les conclusions. **Le fort ancrage national apporté par la CTC, s’il offre des garanties institutionnelles et préfigure une meilleure durabilité, a aussi retardé la mise en œuvre**. Le projet a accumulé un retard conséquent au démarrage, en grande partie dû à des difficultés au niveau du portage institutionnel du projet (rattachement de la CTC alternativement au MMEIA et au MEF). Ce retard a désormais été partiellement rattrapé, et les partenaires ont avancé sur les deux composantes principales du projet. Sur le volet appui à projets, 15 ont été sélectionnés lors du premier round, et le second est en cours, orienté vers une réponse à la crise du COVID-19. Sur le volet d’appui à des entreprises, contrairement notamment à l’OFII qui conditionne l’éligibilité des candidats à leur retour depuis la France, l’Action suit une logique d’investissement sur le double espace France-Mali et prévoit de plutôt soutenir un réseau malien d’incubateurs d’appui à l’entrepreneuriat, le CNIE-CIM. Une troisième composante, liée à l’identification de produits financiers adaptés pour soutenir ces entrepreneurs, mise en œuvre par le FIDA, reste à développer.

Malheureusement, peu de synergies ont été établies entre les deux projets étudiés. La DUE a déploré un manque de coordination, en partie imputable à un rattachement institutionnel différent : une implication de la CTC, structure d’ancrage du projet de l’AFD, dans la mise en œuvre de l’Action de Coopération Sud-Sud aurait permis d’éviter une approche de travail en silo.

4.4. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES ISSUES D’AUTRES PAYS

4.4.1. Recommandations

- **OIM : Continuer d’appuyer la dissémination du MRN à l’échelle nationale, régionale et locale** pour favoriser une meilleure appropriation en matière de prise en charge des migrants vulnérables maliens et en transit dans le pays.
- **OIM : Poursuivre les activités de renforcement de capacités bien engagées auprès d’une variété de partenaires étatiques et non-étatiques**, en particulier dans le domaine du soutien psycho-social et de la protection aux migrants vulnérables. Renforcer ces activités dans le domaine de l’assistance à la réintégration où elles ont été plus sporadiques.
- **OIM : Impliquer plus étroitement les agences nationales dont le mandat recouvre une partie de l’assistance à la réintégration**. En particulier, il s’agit d’établir davantage de synergies avec l’APEJ – qui s’est révélée être un partenaire solide dans le cadre du projet

EJOM – et/ou l'ANPE afin de les impliquer dans la fourniture d'opportunités professionnelles à destination des Maliens de retour.

- **OIM : Capitaliser davantage sur des structures existantes afin de réduire l'internalisation des différentes composantes de l'assistance à la réintégration.** Les ministères techniques pourraient être mis davantage à contribution par exemple au niveau des séances d'orientation professionnelle et de l'achat des kits de démarrage d'AGR ; le suivi-accompagnement pourrait être partiellement délégué à une ONG, comme le montre l'exemple du Cameroun.
- **AECID : Poursuivre les efforts importants engagés en matière de revitalisation des cadres de concertation sur les questions migratoires,** en favorisant un niveau d'appropriation élevé à la fois au niveau national, régional et local.
- **DUE : Poursuivre l'effort initié en matière de coordination des PTF sur la thématique migration** en créant un cadre de rencontre (organisation de réunions régulières centralisées par la DUE) et de partage d'expériences afin d'éviter les chevauchements / manques de synergies dans la mise en œuvre.
- **FFU : Appuyer les structures publiques d'emploi (ANPE, APEJ)** afin de renforcer leurs capacités de prise en charge des migrants de retour. Envisager d'associer certains SPE plus performants, à la fois européens et d'Afrique du Nord (exploitation du créneau de coopération sud-sud) comme dans le cadre du projet Migr'Actions mis en œuvre par Pôle Emploi France dans certains pays de la sous-région (Ghana, Mauritanie, Sénégal).
- **FFU : Capitaliser sur des expériences non focalisées uniquement sur les migrants de retour,** comme l'approche plus générale d'appui à la création d'emploi adoptée par EJOM qui a suscité un niveau d'appropriation et d'intérêt élevé chez la partie nationale (forte implication de l'APEJ au sein du consortium).
- **FFU : Suite du projet EJOM : si poursuite des activités sur des financements additionnels,** envisager une forme **d'appui budgétaire avec un progressif désengagement des agences internationales (SNV)** pour un transfert aux agences nationales (APEJ). Nécessité d'associer le déblocage des tranches de l'appui budgétaire à des indicateurs bien définis.

4.4.2. Bonnes pratiques issues des autres pays

- **Au Cameroun, l'OIM a activement impliqué les autorités nationales dans la fourniture de l'aide à la réintégration.** Quatre groupes de travail techniques ont été créés sur l'assistance à l'arrivée, la réintégration, la sensibilisation et la collecte de données, dont les membres incluent tous les ministères concernés. Cette approche soutient l'appropriation par le gouvernement et réduit sa dépendance vis-à-vis des financements et des capacités externes.
- **Au Nigeria, l'OIM a délégué une partie du processus de réintégration et des responsabilités de gestion des cas au gouvernement et aux ONG partenaires.** L'orientation professionnelle, la formation aux compétences commerciales et une première session de groupe d'assistance psychosociale sont mises en œuvre par des ONG et des entités gouvernementales formées et supervisées par l'OIM et déployées dans les principales zones de retour. Des "équipes d'experts en gestion de cas" formées par l'OIM et composées de personnel du gouvernement et d'ONG conseillent les migrants sur leurs plans de réintégration et d'affaires. Cinq ONG ont été chargées d'assurer la réintégration de 300 migrants de retour chacune. Enfin, l'OIM a formé des "équipes d'experts en suivi et évaluation" composées de membres du gouvernement et d'ONG qui, avec le personnel de l'OIM chargé du suivi et de l'évaluation, mettront en œuvre le suivi de la réintégration et les enquêtes de durabilité.

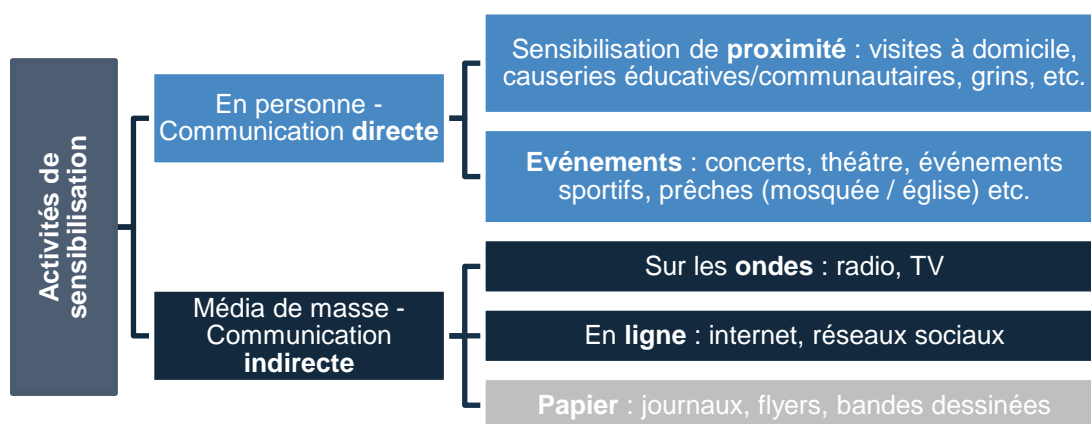
5. SENSIBILISATION

5.1. OBJECTIFS ET APPROCHES

Cette partie est consacrée aux **activités de sensibilisation mises en œuvre dans le cadre du projet Migration** (AECID, MMEIA, UE) **dans les régions de Bamako, Kayes et Sikasso, ciblant à la fois les migrants potentiels et leurs communautés d'origine.**

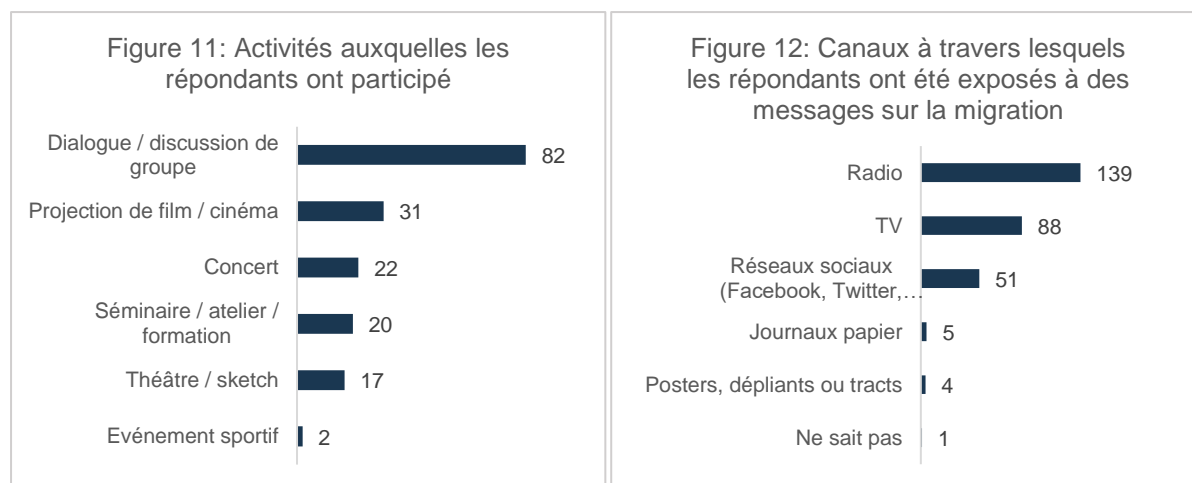
- **Objectif** : Informer et sensibiliser sur les risques et dangers de la migration irrégulière et les autres opportunités en matière de migration, et sur la libre circulation des personnes dans l'espace CEDEAO.
- **Activités principales** : Sensibilisation de proximité (points focaux), activités de sensibilisation menées par des OSC appuyées par le projet, activités menées par le MMEIA ; conception et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan national de communication.

Le schéma ci-dessous détaille les **principales activités de sensibilisation étudiées** dans le cadre du TPML.



L'encadré ci-dessous donne un **aperçu de l'enquête effectuée en novembre 2020 au Mali** auprès des personnes exposées à des activités de sensibilisation mises en œuvre par le projet.

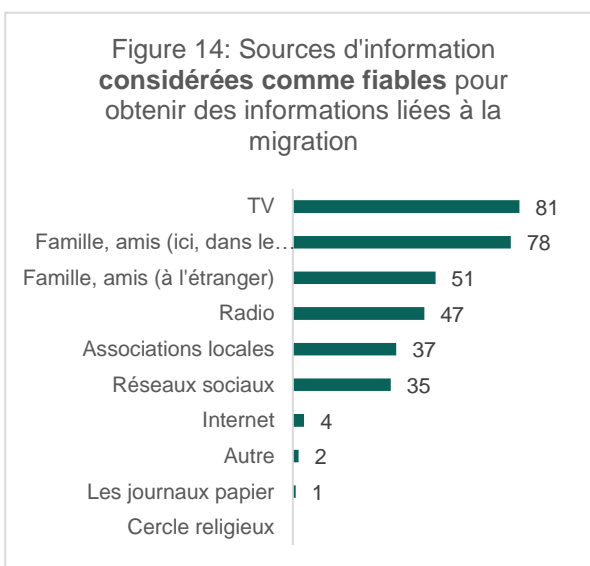
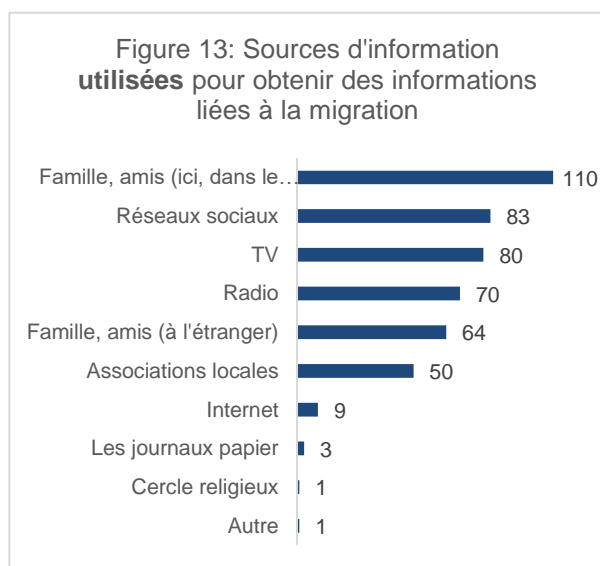
- 212 individus exposés à des activités de sensibilisation 'directe' (en personne) ou 'indirecte' (communication de masse) dans les régions de Kayes, Sikasso et Bamako
- Listes de participants fournies par AECID + boule de neige (détails en annexe 5)
- Mesure sur une base **déclarative**, en l'absence d'une base de référence objective sur les attitudes et connaissances des répondants vis-à-vis de la migration avant les activités.



5.2. CONCEPTION ET CIBLAGE

AECID a fourni un effort conséquent afin d'appuyer la conception et le ciblage de ses activités de sensibilisation sur des études préliminaires. Une première étude de base, réalisée en août 2019, auprès d'un échantillon limité sur le phénomène migratoire et la libre circulation en espace CEDEAO, a permis de dégager plusieurs recommandations pour la mise en œuvre des activités. AECID a également commandité un état des lieux des expériences de communication pour prévenir la migration irrégulière (2019) ainsi qu'une étude sur les opportunités d'intégration socio-économique dans la CEDEAO (2020) dans le but de venir renforcer les connaissances du MMEIA en matière de migration sur diverses thématiques.

Le ciblage géographique des régions de Kayes, Bamako, et Sikasso semble adapté : Kayes et Bamako concentrent la grande majorité des départs de migrants maliens en situation irrégulière, et Sikasso constitue un point stratégique proche des frontières avec le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. En matière de groupes cibles, AECID a principalement ciblé les migrants potentiels (objectif = 70 000) et leurs communautés d'origine (objectif = 200). **Le ciblage des communautés apparaît également pertinent, étant donné l'importance de l'entourage dans l'obtention d'informations liées à migration.** Les 212 répondants à notre enquête identifient en effet largement leurs familles et amis au Mali à la fois comme source d'information principale (110 réponses) et comme source d'information fiable (78 réponses) sur la migration. Notre enquête met également en évidence l'importance des canaux tels que les réseaux sociaux, la télévision et la radio, utilisés par le projet. Elle souligne en outre **le rôle majeur joué par les connaissances résidant à l'étranger** (en tant que sources d'informations utilisées – 64 réponses – et considérées comme fiables – 51 réponses), **qui gagneraient à être davantage ciblées afin d'influencer la prise de décision migratoire** (voir figures 13 et 14).



La combinaison de trois grandes catégories d'activités a permis une couverture maximale et l'implication de divers acteurs nationaux, régionaux et locaux dans les campagnes de sensibilisation.

- **Sensibilisation de proximité** réalisée par les trois unités régionales (UR) du projet, dotés d'un coordinateur régional et plusieurs points focaux chargés de couvrir les principaux cercles d'origine des migrants. Séances de sensibilisation réalisées en collaboration étroite avec les acteurs communautaires : associations de jeunes, groupes de femmes, etc.
- **Partenariats avec des OSC** financées et appuyées dans le cadre de plusieurs appels à manifestation d'intérêt. Accent mis sur la communication de proximité (visites à domicile, causeries éducatives) visant à la fois un changement de comportement (intentions migratoires) et un renforcement de l'information sur les opportunités d'insertion des migrants potentiels.

Forte implication des autorités locales et acteurs communautaires dans les activités, souvent accompagnées par des radios locales et de la communication sur les réseaux sociaux afin d'augmenter la couverture. Les OSC utilisent leurs propres outils de communication avec le logo des trois partenaires (UE / MMEIA / AECID).

- Événements de masse sur la migration, organisés par le projet.

Les nombreuses études menées auraient néanmoins pu être plus exploitées afin de mieux orienter la conception des activités. Si certaines des recommandations de l'étude de base ont permis d'orienter la phase de mise en œuvre, d'autres semblent en revanche être restées lettre morte, comme par exemple l'établissement d'un réseau de migrants de retour impliqués dans la sensibilisation (qui s'est révélé efficace ailleurs dans la sous-région, par exemple en Guinée ou au Cameroun) : seuls quelques-uns ont été impliqués de manière ponctuelle dans les activités de certaines OSC dans la région de Kayes. Similairement, plusieurs éléments importants soulignés dans les recommandations de l'état des lieux ainsi que dans l'évaluation à mi-parcours du projet, notamment la nécessité de communiquer sur les alternatives à la migration irrégulière, et de faire le lien avec des opportunités d'emploi et d'insertion – en particulier en zone rurale – ont été peu reflétés dans la mise en œuvre. En effet, si les entretiens menés avec des OSC financées par AECID dans la région de Kayes ont permis de noter **certains efforts pour disséminer une information sur des projets de soutien à l'emploi et/ou à la formation professionnelle** (mention notamment des projets FIER et EJOM), **trop peu d'alternatives à la migration irrégulière sont évoquées de façon systématique.** Ceci peut partiellement être attribué à un partage d'informations insuffisant au niveau institutionnel à propos des divers projets qui pourraient présenter des alternatives à la migration irrégulière. On note néanmoins que la plupart (71) des 82 participants à des activités 'directes' abordant les opportunités professionnelles au Mali ont reçu des informations concrètes afin de faciliter leur recherche d'emploi.

Les messages sont par conséquent restés principalement focalisés sur les dangers associés à la migration irrégulière, au risque de disséminer un récit dissuasif. Parmi les 534 activités enquêtées⁴, une large majorité (346) concernait les risques de la migration irrégulière, les thèmes relatifs aux opportunités professionnelles au Mali et les opportunités de migration légale étant restés secondaires (respectivement 136 et 44 réponses). Le défi d'un fort accent mis sur les dangers des routes migratoires (qui peut être illustré par la figure 15), au détriment d'une communication plus 'positive' et en lien étroit avec des alternatives à la migration irrégulière avait également été identifié lors de l'évaluation à mi-parcours du projet.



Figure 15: Panneaux de communication, AECID

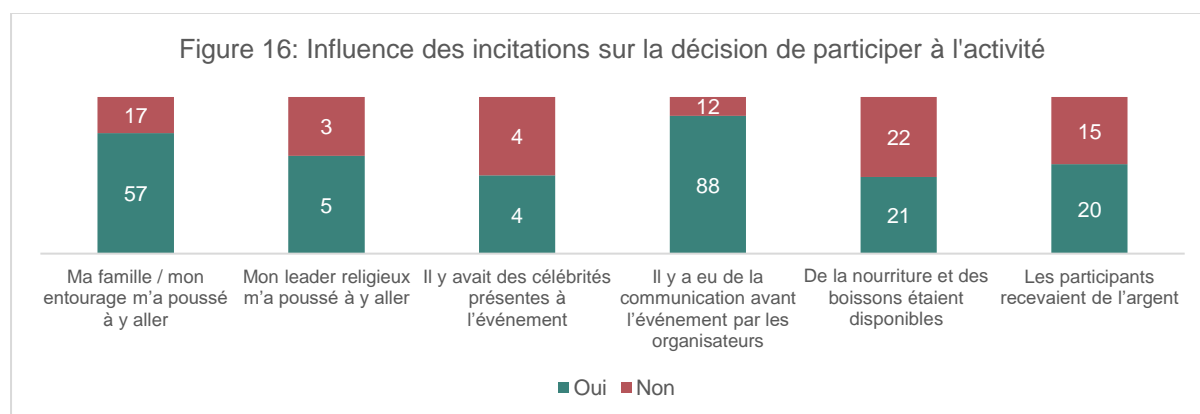
5.3. MISE EN ŒUVRE

Le retard important accumulé au démarrage du projet – en raison des délais de mise en place de l'équipe nationale (octobre 2018) et internationale (novembre 2019), auxquels sont venues s'ajouter des problèmes de fraude – **a été partiellement rattrapé.** L'efficacité de la nouvelle équipe a permis de réaliser beaucoup d'activités de sensibilisation en peu de temps – en particulier sur le thème de la migration irrégulière –, rattrapant ainsi une partie du retard. L'essentiel des activités restantes pour 2021 concernent principalement la libre circulation dans l'espace CEDEAO, mise au second plan jusqu'ici, et le travail sur le renforcement de la gouvernance des migrations. **La crise du COVID-19 n'a pas occasionné d'arrêt total des activités** : les regroupements ont simplement été réduits à moins de 50 personnes, avec adaptation des activités pour respecter les gestes barrières.

⁴ Certains des 212 répondants ont participé à plusieurs activités, qui pouvaient elles-mêmes aborder plusieurs thèmes

Les objectifs chiffrés ont été largement dépassés avec plus de 172 000 migrants potentiels et 1500 communautés sensibilisées au 31 juillet 2020. Un total de 37 OSC (19 lors du premier appel à manifestation d'intérêt en 2019 et 18 lors du deuxième appel en 2020) ont été appuyées, à la fois financièrement et par des formations – sur la collecte des données – pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation sur la thématique risques de la migration irrégulière / opportunités en matière de migration légale. Un troisième appel à manifestation d'intérêt a été rajouté, au vu de l'impact important des activités menées par ces OSC. AECID a également mis en œuvre des activités de sensibilisation de proximité à travers les trois unités régionales du projet, disposant chacune d'un coordinateur régional, et les 25 points focaux répartis entre Bamako (11), Kayes (7) et Sikasso (7). Les contrats de ces derniers sont arrivés à terme en septembre 2020 ; les activités restantes jusqu'à la fin du projet seront donc principalement mises en œuvre par la troisième vague d'OSC, et seront complétées par de la communication dans les médias. Par ailleurs, grâce à l'organisation de journées de sensibilisation et de missions et conférences impliquant des représentants des ministères, les campagnes d'information du projet ont bénéficié d'une couverture médiatique au niveau national. L'ORTM a également couvert plusieurs lancements d'activités mises en œuvre par les OSC financées.

Les incitations mises en place par AECID pour attirer des participants se sont révélées majoritairement efficaces (figure 16). Parmi celles-ci, une communication des organisateurs avant l'événement a été la plus répandue (100 réponses) et semble avoir été la plus convaincante (88%).



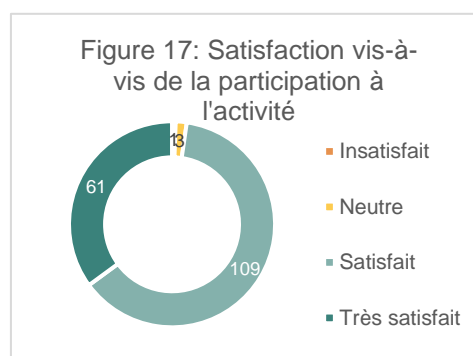
Une Stratégie Nationale de Communication, d'Information et de Sensibilisation a été commanditée par le projet, constituant un élément central dans l'optique d'alignement du projet avec les priorités gouvernementales détaillées dans la PONAM. Le document, qui inclut un plan d'information et de communication pour les trois prochaines années, a été validé en novembre 2019 après intégration des observations de la DUE, du MMEIA et de l'UGP. Le projet travaille actuellement à l'élaboration des outils de communication associés (panneaux, banderoles) incluant les six messages validés par l'UGP et ses partenaires. **Malgré une bonne implication du MMEIA dans le processus d'élaboration, il existe un risque élevé que ce document lourd ne soit que peu opérationnalisé.** Dans l'état, les objectifs et lignes d'actions ne sont pas clairement définis, laissant entrevoir la possibilité d'une mise en œuvre limitée d'une telle stratégie. Des entretiens avec l'équipe du projet ont suggéré qu'un format plus condensé et opérationnel (ex : inventaire de messages et canaux de communication à privilégier) aurait pu atténuer un tel risque.

Au-delà des activités de sensibilisation restant à effectuer, en lien avec la libre circulation dans l'espace CEDEAO, AECID se concentrera sur des aspects plus stratégiques et structurants pour la dernière année de mise en œuvre. Comme détaillé plus haut (voir section 4.1.1), l'un des principaux objectifs est l'appui à la mise en place d'un cadre de gouvernance de la migration au niveau national, régional et local. La dernière année de mise en œuvre permettra également de se concentrer sur le renforcement des capacités de plusieurs types d'acteurs dans le domaine de la gestion de la migration et de la libre circulation dans la CEDEAO : agents de sécurité et des services techniques, acteurs de la chaîne de transport, collectivités territoriales, société civile, organisations professionnelles, etc.

5.4. PARTICIPATION, SATISFACTION, ET IMPACTS

5.4.1. Participation et satisfaction

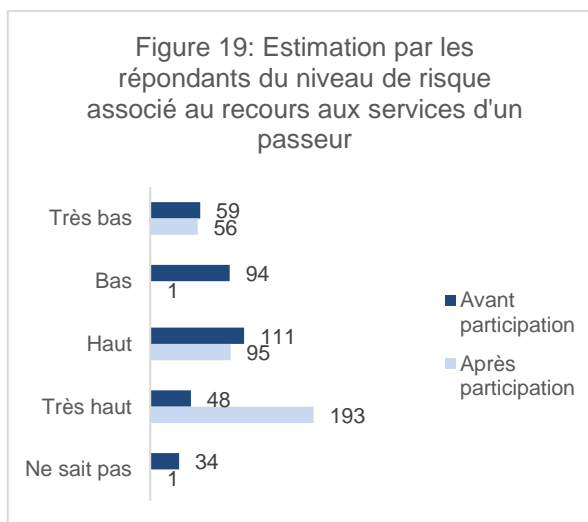
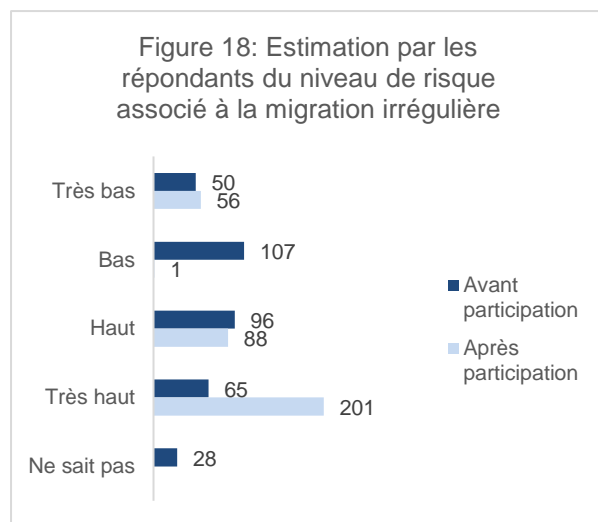
La très large majorité des répondants a exprimé sa satisfaction d'avoir participé aux activités mises en œuvre par AECID. Parmi les 174 participants à une activité directe, 170 ont dit être satisfaits (109) ou très satisfaits (61) de leur présence (voir figure 17). Les messages véhiculés ont par ailleurs été appréciés par leur public. A la fois lors des activités en personne et lors des communications de masse (349 réponses au total), la quasi-totalité des répondants a trouvé le message compréhensible (348) et convaincant (344).



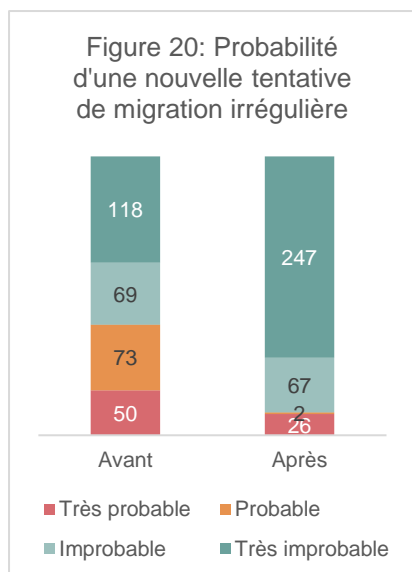
5.4.2. Résultats et impacts

Quel que soit le thème abordé et le niveau de connaissances préalables des répondants, la quasi-totalité (98%) a indiqué un impact positif sur ses connaissances.

Les activités semblent avoir conduit à un changement en matière de perception parmi les répondants. L'écart est significatif entre avant participation et après participation à une activité, quel que soit le thème discuté. Ainsi, le nombre de répondants considérant la migration irrégulière comme très risquée passe de 65 à 201 et le nombre de répondants considérant le recours aux services d'un passeur comme très risqué passe de 48 à 193, suggérant une influence significative des messages transmis à propos des dangers existant sur les routes migratoires (figures 18 et 19). Il est intéressant de noter que contrairement aux répondants qui estimaient le risque comme faible avant l'activité, ceux qui le considéraient comme très faible ne semblent, eux, pas avoir changé d'avis.



Notre enquête suggère que les informations disséminées en lien avec les opportunités d'emploi disponibles au Mali semblent également avoir conduit à un changement de perception. Le nombre de répondants considérant ces opportunités réservées aux personnes connectées et/ou éduquées a significativement diminué (de 149 à 29 réponses), quand celui des répondants estimant qu'il existe de telles opportunités au Mali a nettement augmenté (de 31 à 123 réponses) à la suite des activités. Enfin, si les activités centrées sur les alternatives à la migration irrégulière sont restées peu nombreuses, notre enquête indique également un impact positif en matière de perception vis-à-vis des alternatives légales chez les répondants, traduit par davantage de prise en compte des opportunités locales et de la possibilité de demander un visa.



Les activités de sensibilisation mises en œuvre par AECID ont souvent conduit au partage et à la recherche d'informations complémentaires, principalement auprès de personnes de l'entourage. Quel que soit le format et le thème de l'activité, les répondants ont très majoritairement (488 réponses parmi 534) disséminé les informations recueillies, principalement auprès de leurs amis et familles (431 réponses), ainsi qu'auprès de leurs voisins et membres de la communauté (242). Plus de la moitié des participants (308 réponses) ont également cherché à obtenir des informations supplémentaires à la suite de l'activité, généralement auprès des mêmes sources (famille, amis, voisins). Seuls 71 répondants se sont rapprochés de sources officielles (autorités nationales / locales) et 21 d'un centre d'informations sur la migration dans cette démarche.

Les messages véhiculés semblent avoir suscité le changement de comportement attendu chez une partie des

bénéficiaires. 138 ont indiqué avoir pris des mesures concrètes relatives à leurs intentions migratoires à la suite des activités. On note également une réduction nette de la proportion de répondants estimant probable ou très probable une tentative de migration irrégulière de leur part (123 réponses avant participation contre 28 réponses après participation), suggérant un impact significatif des informations disséminées lors des activités (figure 20), tout en n'excluant pas un potentiel effet lié au biais de désirabilité (voir annexe 5.3).

5.5. SUIVI-EVALUATION

Le système de suivi-évaluation du projet aurait gagné à être formalisé afin de pouvoir mesurer la portée des nombreuses activités mises en œuvre. Les points focaux transmettent des rapports mensuels à travers leurs coordinateurs régionaux, qui servent à la résolution opérationnelle d'obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre. Le suivi des activités menées par les OSC est lacunaire, en dépit d'une bonne participation des collectivités lorsque des rapports sont produits. Malgré l'existence d'indicateurs (nombre de personnes sensibilisées, nombre de migrants potentiels orientés vers des structures d'emploi, nombre de migrants de retour participant aux activités, etc.), le projet n'a pas mis en place de système de suivi formalisé de ses bénéficiaires. Certains participants ont été appelés un mois après l'activité, mais il est encore impossible à l'échelle du projet de quantifier le nombre d'appels passés et l'impact estimé des activités. Cette faiblesse avait déjà été relevée dans l'évaluation à mi-parcours du projet (mars 2020). **Afin d'améliorer la redevabilité, il aurait été souhaitable de mettre en place des enquêtes auprès des participants aux divers types d'activités** (OSC, points focaux, unités régionales du MMEIA) afin de mesurer la portée des actions entreprises.

5.6. DURABILITE

S'il est difficile de présager de la durabilité des campagnes de sensibilisation d'AECID au Mali, l'élaboration d'une Stratégie nationale de communication et les activités de renforcement de capacités prévues représentent des pistes prometteuses à cet égard. Etant donné la durée limitée des contrats des points focaux chargés de la sensibilisation de proximité (terminés en septembre 2020 et non reconduits par le MMEIA), il est peu probable que ces activités continuent en l'absence de nouveaux financements. Les OSC appuyées par le projet ont vu leurs capacités renforcées – en particulier sur la collecte de données – mais dépendent aussi largement de financements extérieurs. En revanche, de nombreuses activités de renforcement des capacités sur la gestion de la migration et la libre circulation dans la CEDEAO sont prévues en année III du projet pour diverses catégories d'acteurs. De plus, bien que la question de sa future opérationnalisation soit toujours en suspens, la

Stratégie nationale de communication élaborée dans le cadre du projet en collaboration avec le MMEIA représente une étape stratégique importante en matière d'appropriation du sujet, ouvrant la voie à une pérennisation de certaines activités, dont la mise en œuvre dépendra *in fine* de la volonté du ministère.

5.7. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES D'AUTRES PAYS

5.7.1. Recommandations

AECID : Dans les limites de l'enveloppe budgétaire actuelle

- **Ne pas limiter le contenu des messages de sensibilisation à une communication sur les risques et dangers associés à la migration irrégulière**, mais élargir le champ en communiquant sur les alternatives (migration légale / libre-circulation dans la CEDEAO).
- Dans l'optique de communiquer sur les alternatives à la migration, **établir davantage de liens entre les activités de sensibilisation proposées et diverses structures étatiques et non-étatiques proposant un appui à projets** permettant de développer une AGR / un soutien à l'emploi et/ou à la formation professionnelle (ex : EJOM, ARCHIPELAGO, etc.)
- **Travailler à établir des synergies avec d'autres PMO** : une collaboration avec l'OIM pourrait permettre d'impliquer de façon plus systématique des migrants de retour dans les activités afin qu'ils partagent leurs témoignages, ou une meilleure coordination sur les zones à sensibiliser.

AECID : Sur des financements additionnels

- **Continuer à s'appuyer sur des OSC**, qui par leur bonne implantation locale permettent de diffuser un message reconnu comme crédible auprès des populations et de toucher une variété d'acteurs à l'échelle communautaire, tout en renforçant les capacités de ces associations.
- **Envisager une utilisation plus systématique des réseaux sociaux**, qui sont l'une des sources d'informations principales vers lesquelles les bénéficiaires se tournent lorsqu'ils souhaitent obtenir plus d'informations sur les sujets liés à la migration.
- **Mettre en place des enquêtes systématiques auprès des participants aux activités** afin d'évaluer leur satisfaction et la portée des actions menées, dans une optique de redevabilité.

Autorités nationales / DUE / FFU

- **Assurer la dissémination de la Stratégie Nationale d'Information, de Communication et de Sensibilisation** à la fois au niveau national, régional et local. Envisager éventuellement une version condensée du document pour une dissémination et appropriation plus efficace des parties prenantes.

5.7.2. Bonnes pratiques issues d'autres pays

- **Au Nigeria, l'OIM a créé un groupe de coordination qui a permis d'améliorer la coordination et la qualité des messages de sensibilisation**, et a rédigé une stratégie nationale de sensibilisation à la migration. Le groupe se réunit tous les trimestres pour s'informer mutuellement des activités respectives en cours et prévues dans au moins trois Etats, ce qui permet d'éviter les chevauchements. Les membres ont reçu des formations sur la communication pour le développement, les réseaux sociaux et le S&E pour la sensibilisation, ce qui a amélioré la qualité globale des messages
- **L'OIM Côte d'Ivoire a développé du matériel de formation, des guides de mise en œuvre et d'autres ressources afin de faciliter le déploiement des activités de sensibilisation et d'assurer/harmoniser leur qualité**, ce qui était particulièrement pertinent étant donné que les zones de départ (et donc les zones d'intervention de sensibilisation) sont géographiquement réparties dans tout le pays. Ces ressources ont également été distribuées aux partenaires de terrain, aux associations de femmes et de jeunes ciblées par ces activités, et aux comités

régionaux de lutte contre la migration irrégulière créés par la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur, afin de promouvoir l'appropriation et la poursuite des activités de terrain indépendamment des financements de l'OIM.

- **En Côte d'Ivoire, l'OIM a développé ses propres outils de suivi et d'évaluation des activités de sensibilisation.** Ils se composent de deux processus parallèles. Premièrement, après chaque activité, les points focaux doivent remplir un modèle de rapport sur le déroulement de l'activité et sur le retour d'information des bénéficiaires. Deuxièmement, une enquête est transmise aux bénéficiaires à la fin de l'activité pour évaluer les résultats immédiats de l'activité. Ces outils flexibles visent à tirer des leçons pour les activités futures et permettent à l'OIM de prendre des décisions stratégiques basées sur des chiffres pour ajuster la mise en œuvre des activités.

ⁱ UN Department of Economic and Social Affairs

ⁱⁱ Banque Mondiale, Indicateurs de développement dans le monde (WDI), Mali Databank, 2021

ⁱⁱⁱ Jonsson, 2008, "Migration Aspirations and Immobility in a Malian Soninké Village"

^{iv} OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM) – Libya's Migrant Reports, Rounds 29-34, 2020-21.

^v Banque Mondiale, Mali Databank, 2021

^{vi} Action for Migrants : Route-Based Assistance ; financement DFID ; durée de 2 ans, va se terminer bientôt ; programme régional de protection des migrants en transit dans six pays (Guinée, Mali, Niger, Soudan, Egypte, Burkina Faso).

^{vii} OIM, 4^{ème} rapport bi-annuel sur la réintégration, 2021

^{viii} Assistance to Voluntary and Humanitarian Return, Jan-Jun 2020, OIM

^{ix} OIM Mali, Newsletter Décembre 2020

^x Assistance to Voluntary and Humanitarian Return, Jan-Jun 2020, OIM

^{xi} OIM Mali, 2021 (Facebook)

^{xii} OIM, 4^{ème} rapport bi-annuel sur la réintégration, 2021

^{xiii} OIM, 4^{ème} rapport bi-annuel sur la réintégration, 2021

^{xiv} Selon l'OIM, la menace terroriste élevée au Mali dissuade certains opérateurs téléphoniques de vouloir s'associer au processus, et l'OIM Mali pourrait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation frauduleuse de ces lignes téléphoniques.

^{xv} OIM, Bonnes pratiques, pratiques innovantes et prometteuses - Pratique #4 : Appui à l'employabilité et à l'autonomisation des retournés à travers la formation professionnelle et la recherche de travail, Mali, 2020

^{xvi} OIM, 4^{ème} rapport bi-annuel sur la réintégration, 2021

^{xvii} Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants (MRRM) – Programme sur financement FFU visant à soutenir la réponse du Niger aux flux migratoires complexes qui traversent son territoire.

^{xviii} Ici la définition de communautaire est différente de celle utilisée par l'OIM : il ne s'agit pas d'un projet qui regroupe des migrants de retour et des membres de la communauté, mais de fermes horticoles regroupant 30 bénéficiaires du projet EJOM dans une même localité où un terrain a pu être acquis et sécurisé par le consortium.

^{xix} OIM, 4^{ème} rapport bi-annuel sur la réintégration, 2021

^{xx} OIM, 2020, « L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable au Mali »